

Journées Européennes du Patrimoine

Opération de préfiguration conduite à l'échelle
du Grand Lyon
les 20 et 21 septembre 2003

« Données de bilan, éléments pour un projet »

Problématique

Parce qu'aujourd'hui, Lyon s'entend autant comme métropole européenne que comme ville, parce que les périphéries sont de plus en plus éloignées du centre historique et « produisent » à leur tour du patrimoine, architecture, espaces naturels, tènements industriels, lieux de mémoire, il devient légitime de s'interroger sur la notion de patrimoine à l'échelle de l'agglomération.

Les Journées Européennes du Patrimoine 2003 constituent le premier temps d'une démarche visant à sensibiliser le plus grand nombre à cette interrogation, afin de faire émerger une mémoire partagée sur ce territoire en mutation.

Mission site historique de Lyon
Mars 2004

Sommaire

La présentation du contexte :

- Patrimoine et renouvellement urbain :
une dynamique nouvelle à l'échelle de l'agglomération.**
par Patrice Béghain et Gilles Buna p. 3
- Voir le territoire autrement.**
par Richard Lagrange p. 4

Les données du bilan, des éléments pour un projet

- Données quantitatives et qualitatives** p. 6
Tableau de synthèse p. 8
Cartographie p. 9
par la Mission site historique de Lyon
- Témoignages**
par les associations et organisateurs locaux p. 10

Un temps de réflexion, la table ronde du 20 septembre à l'hôtel de communauté

- «Entre monument et mémoire partagée,
demain quel patrimoine ?»** p. 15
Présentation des intervenants
Retranscription des enregistrements
Liste des participants

Annexe

- Bilan : tableau détaillé**
par Conférences des maires et par Communes p. 44

La présentation du Contexte

Patrimoine et renouvellement urbain : une dynamique nouvelle à l'échelle de l'agglomération.

L'intérêt suscité chaque année par les Journées Européennes du Patrimoine montre combien la notion de patrimoine s'est élargie, sous l'impulsion entre autre des associations, au-delà des seuls monuments. Le patrimoine intègre désormais dans une approche territoriale un éventail de plus en plus large de lieux ou d'objets, de sites ou de paysages mais aussi de savoir-faire ou de traditions à mettre en valeur tout autant qu'à découvrir ou redécouvrir.

C'est dans cette perspective que nous avons pris l'initiative originale de préfigurer les Journées Européennes du Patrimoine du Grand Lyon les 20 et 21 septembre dernier. Un programme commun a été élaboré en lien étroit avec les mairies des 55 communes et les acteurs locaux mobilisés en début d'année pour les premiers « États généraux des associations patrimoniales du Grand Lyon ».

Cette toute première initiative témoigne de la diversité culturelle de l'agglomération mais aussi de l'implication d'un grand nombre d'acteurs mobilisés pour faire partager par tous les habitants la connaissance de leur environnement patrimonial. Dans le contexte socio-économique d'aujourd'hui, marqué notamment par la mondialisation, cet ancrage culturel constitue une attente tout autant qu'une nécessité pour chaque citoyen.

Nous voulons poursuivre cette dynamique pour faire rimer patrimoine et ville en devenir, enrichir l'existant en le renouvelant par une prise en compte de la notion de patrimoine au quotidien dans les documents de planification urbaine, par la construction d'une véritable culture du patrimoine chez les acteurs de la ville, par l'affirmation d'une politique culturelle d'agglomération.

Les journées du patrimoine constituent le révélateur tout autant que le catalyseur de cette dynamique nouvelle.

Patrice Béghain, Adjoint au maire de Lyon délégué à la culture et au patrimoine, Président du groupe culture au sein de la commission nouvelles compétences du Grand Lyon.

Gilles Buna, Adjoint au maire de Lyon, Vice-président du Grand Lyon chargé de l'urbanisme appliqué et opérationnel.

Voir le territoire autrement

"Faire passer sur le patrimoine le souffle de la vie" : tel était l'objectif que s'assignait le ministère de la Culture en créant, en septembre 1984, la première "journée portes ouvertes dans les monuments historiques".

Vingt ans plus tard, l'opération a vu sa durée multipliée par deux et a changé d'appellation : plébiscitées par un très large public, les "Journées européennes du patrimoine" sont devenues un des principaux rendez-vous culturels de la rentrée. Mieux : elles sont utilisées par de nombreux acteurs comme un moment privilégié pour mieux faire connaître le patrimoine d'un territoire et mener autour de cette (re)découverte une action culturelle dont les effets se font sentir bien au-delà de l'événement lui-même.

Sans doute existe-t-il une relation dialectique entre le succès rencontré par cette opération et la place croissante qu'occupe le patrimoine dans notre société ; en d'autres termes, il est possible de faire l'hypothèse que les "Journées" atteignent un large public parce qu'elles répondent, dans leur principe même, à de fortes attentes du corps social ; mais aussi, à l'inverse, qu'elles ont puissamment contribué à développer au sein de la population la conscience d'une mémoire partagée.

L'agglomération lyonnaise offre à cet égard des caractéristiques spécifiques : en effet, c'est sans doute un des territoires urbains où la mobilisation est la plus forte. Comme l'indique le présent document, plus de deux cents animations enregistrent désormais en deux jours entre cent cinquante et deux cent mille entrées. Et cette mobilisation exceptionnelle, si elle est le fait d'abord des acteurs publics, s'étend depuis des années à de nombreux partenaires privés, à commencer par les associations, les entreprises, les groupes de presse ou les éditeurs, etc.

En vingt ans, le public du Grand Lyon a pu découvrir non seulement les monuments majeurs de l'agglomération – à l'occasion des "Journées", l'Hôtel de Ville de Lyon n'est-il pas, chaque année, l'un des bâtiments les plus visités de France ? – mais aussi le patrimoine industriel, les édifices liés à l'histoire de la littérature ou du cinéma, les lieux de mémoire de l'immigration, les grandes réalisations du XXe siècle... En ce sens, les "Journées" ont sans conteste contribué à promouvoir une conception élargie du patrimoine, en même temps qu'elles facilitaient l'appropriation par le public local du site historique reconnu par l'UNESCO.

Pour demain, l'enjeu consiste donc à faire que les "Journées" permettent au million d'habitants (et plus) qui vivent dans le Grand Lyon de mieux comprendre pour quelles raisons leur avenir s'inscrit dans un projet commun : c'est à cela, on le sait, que peut aussi servir la connaissance du passé. Il faut donc souhaiter que, dans les années qui viennent, les Journées européennes du patrimoine, désormais organisées à l'échelle communautaire, amènent le plus grand nombre, comme le soulignent les sociologues qui ont étudié l'événement, à "voir le territoire autrement".

Richard Lagrange,
directeur régional
des affaires culturelles
de Rhône-Alpes.

Les données du bilan, des éléments pour un projet

Bilan quantitatif et qualitatif

L'objectif, pour cette année de préfiguration, était d'assurer une coordination de la programmation des Journées Européennes du Patrimoine à l'échelle du territoire de l'agglomération. Cette expérimentation s'inscrit bien évidemment dans la tradition, à présent bien ancrée, de la manifestation organisée depuis 1984 à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication .

Dans la continuité des éditions précédentes la vingtième édition a connu un considérable succès auprès du public rhônalpin.

L'initiative du Grand Lyon a reçu un écho tout à fait favorable auprès des maires sensibilisés dans le cadre des neuf Conférences de maires. L'information a été relayée par les services municipaux, généralement Affaires culturelles et Direction de la communication. Les associations et les organisateurs locaux, parfois personnalités individuelles passionnées par l'histoire de leur commune, se sont mobilisées pour élaborer des offres spécifiques et participer à un programme commun.

Sur le plan quantitatif, **53 communes ont participé**. Si pour 14 d'entre elles ce fut une participation d'abord symbolique, **39 communes du Grand Lyon ont présenté au total 202 monuments et sites et proposé au public 238 animations**.

Le plus grand nombre d'offres est concentré dans le secteur centre, où l'on retrouve par ailleurs la plupart des sites majeurs, mais relevons tout de même 65 monuments et sites repartis dans les 8 autres secteurs avec 76 animations parmi lesquelles des ouvertures de sites et des animations importantes comme le parc de Lacroix-Laval, les forts de Bron ou du Bruissin à Francheville, le château de Saint-Priest, la pompe de Cornouailles de l'usine des eaux à Caluire, ou encore la villa Florentine de Gondi au petit Perron à Pierre-Bénite...

La disparité entre le centre et la périphérie se traduit bien entendu en terme de fréquentation. En effet, **les 137 sites et 162 animations du secteur centre ont générés environ 148 000 entrées alors que le reste du territoire accueillait 20 000 visiteurs**.

Il convient tout d'abord de retenir que Lyon et le Grand Lyon occupent une place majeure puisque l'agglomération, **avec 170 000 entrées**, représente **entre le quart et le tiers du total des entrées de Rhône-Alpes**.

Quant au territoire de l'agglomération hors secteur centre, par définition donc représentatif de la périphérie, il est intéressant de remarquer que le patrimoine est non seulement présent mais qu'il est capable de susciter des motivations tout autant que d'intéresser un public significatif.

Enfin, les chiffres seuls traduisent mal l'intérêt suscité par les Journées Européennes du Patrimoine auprès d'un public très diversifié. Il est difficile d'en apprécier l'impact mais il est certain qu'il se traduit par des **flux de la périphérie vers le centre ainsi que, dans une moindre mesure sans doute, du centre vers la périphérie ou d'une commune périphérique à une autre.**

Cette mobilité et ces échanges constituent un enjeu important.

A ce titre, l'offre des « rendez-vous autour de l'eau » proposée par les Péniches du val de Rhône avec des allers et retours à la découverte de l'environnement de la Saône depuis le site historique de Lyon ou depuis les berges de Collonges-au-mont-d'or est hautement symbolique.

Il ne faudrait donc pas qu'une approche uniquement quantitative masque l'ampleur du phénomène des journées du patrimoine à Lyon.

La richesse de l'offre, tant au centre qu'à la périphérie, témoigne de **la diversité culturelle de l'agglomération** mais aussi et surtout de **l'impressionnante mobilisation des organisateurs locaux.**

L'on ne peut pas conclure ce bilan sans parler du public qualifié par la DRAC Rhône-Alpes de **public «attentif», «respectueux», «intéressé», «motivé», «curieux»...** Ce constat qui fait l'unanimité confirme que les journées du patrimoine constituent bien un moment privilégié pour mener, autour de l'héritage commun, une action culturelle impliquant un large public.

Aux termes de ces premières Journées Européennes du Patrimoine du Grand Lyon, les données du bilan révèlent avant toute chose le potentiel autour du patrimoine de l'agglomération.

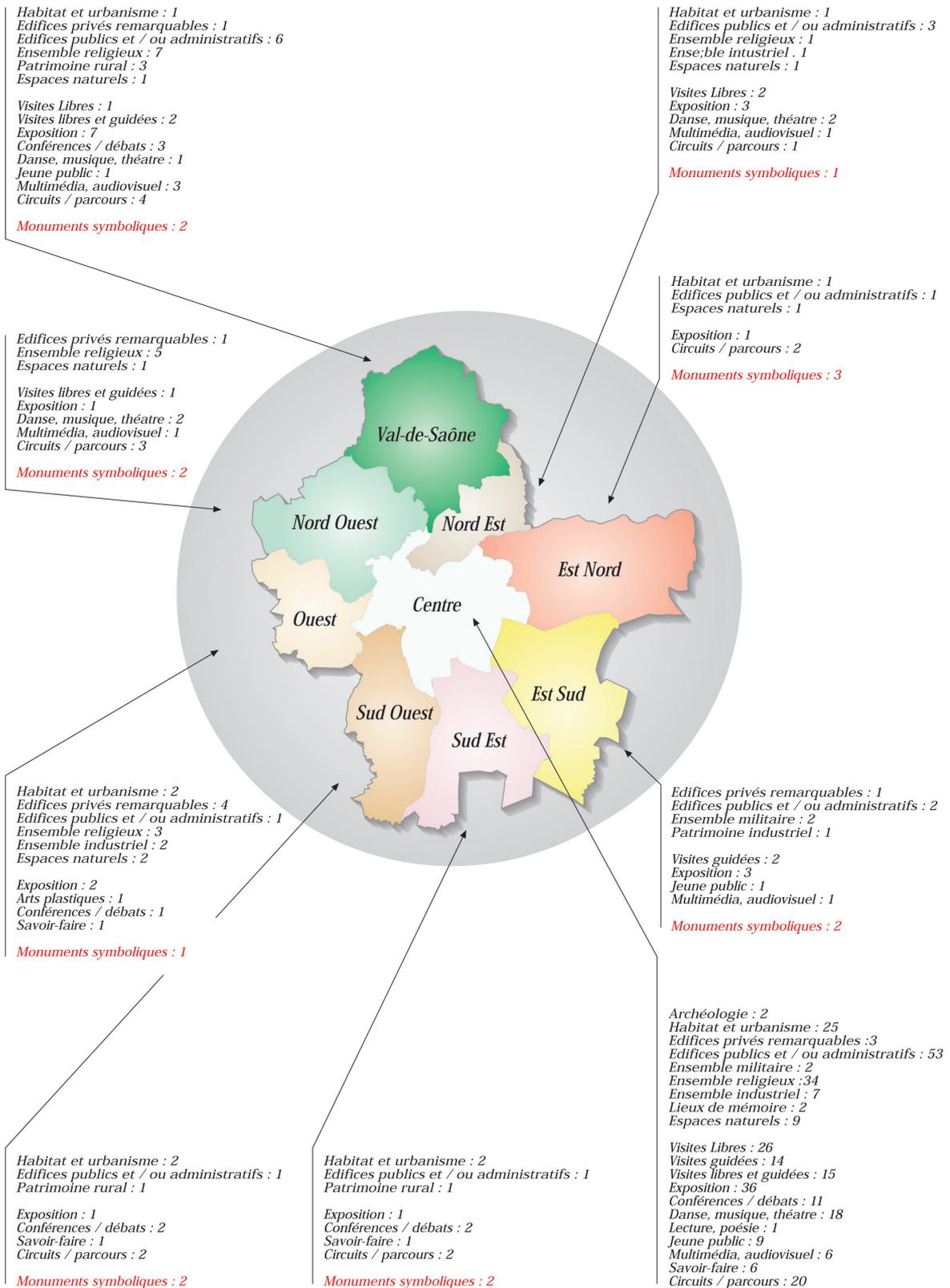
Tous les ingrédients sont donc réunis pour fonder sur ces bases un véritable projet de développement sur tout le territoire du Grand Lyon.

Mission site historique de Lyon.

Bilan quantitatif des JEP du Grand Lyon : tableau de synthèse

Répartition géographique de l'offre	Conférences des Maires									TOTAL	Total hors Centre
	Val de Saône	Nord-Est	Est-Nord	Est-Sud	Sud-Est	Sud-Ouest	Ouest-Sud	Ouest-Nord	Centre		
Communes	16	3	4	4	5	8	6	7	2	55	53
Qualification de l'offre											
Monuments et Sites	21	8	6	8	6	15	6	9	137	216	79
Archéologie									2	2	0
Habitat et Urbanisme	1	1	1		2	2			25	32	7
Edifices privés remarquables	1			1		4		1	3	10	7
Edifices publics et/ou administratifs	6	3	1	2	1	1	3		53	70	17
Ensemble militaire				2			1		2	5	3
Ensemble religieux	7	1				3		5	34	50	16
Ensemble industriel		1		1		2			7	11	4
Lieux de mémoire	2	1	3	2	2	1	1	2	2	16	14
Patrimoine rural	3				1					4	4
Espaces naturels	1	1	1			2	1	1	9	16	7
Animations	22	9	3	7	6	16	5	8	162	238	76
Visites libres	1	2				3			26	32	6
Visites guidées				2		1			14	17	3
Visites libres et guidées	2					1		1	15	19	4
Exposition	7	3	1	3	1	3	2	1	36	57	21
Arts plastiques							1			1	1
Conférences / Débat	3				2	2	1		11	19	8
Danse, musique, théâtre	1	2				2		2	18	25	7
Lecture, poésie						1			1	2	1
Jeune public	1			1					9	11	2
Multimédia, audiovisuel	3	1		1				1	6	12	6
Savoir-faire					1		1		6	8	2
Circuits / Parcours	4	1	2		2	3		3	20	35	15
Monuments symboliques	2	1	3	2	2	1	1	2		14	14
Evaluation de la fréquentation	3532	1743	290	1939	362	1744	8367	1248	148 667	167892	19225

BILAN DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2003 SUR LE GRAND LYON, PAR CONFERENCES DES MAIRES



Témoignages

Les associations et les organisateurs locaux se sont mobilisés pour proposer des offres construites dans chaque Conférence des maires.

Archéologie, édifice privé remarquable, édifice public et administratif, ensemble religieux, industriel, militaire, lieu de mémoire, espace naturel, savoir-faire technique et scientifique, habitat et urbanisme, rural ... autant d'éléments, de monuments, de sites ou de savoir-faire qui témoignent de la richesse du patrimoine du Grand Lyon..

Les offres élaborées pour les journées du patrimoine révèlent cette grande diversité répartie, dans chaque Conférence des maires, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération .

● Conférence val de Saône

« Rendez-vous sur l'eau » de Lyon à Collonges et de Collonges à Lyon

Mieux lire le paysager urbain visible depuis la Saône entre le site historique de Lyon et Collonges-au-mont-d'or, tel est le projet proposé par l'association «Les péniches du val de Rhône» à bord de la péniche « la vorgine et ma découverte » en partenariat avec la Ville de Lyon, le Grand Lyon, Collonges et SYTRAL.

L'objectif de ces croisières exceptionnelles, pour lesquelles seules la capacité et la sécurité ont limité le nombre de participants, était de sensibiliser les habitants, de Lyon dans un sens et des Monts d'or dans l'autre, à l'idée d'un patrimoine commun, dans sa diversité, à l'ensemble du Grand Lyon.

Parcours du «chemin de l'eau» à Collonges-au-mont d'or

Parcours à pieds élaboré par le Syndicat mixte des communes des Monts d'or, «le chemin de l'eau» raconte une histoire, un patrimoine bâti, des techniques, une conception de l'organisation sociale autour de l'eau avec le passage de l'aqueduc romain, les sources, les lavoirs ...

Cette balade pédagogique sur la relation de l'homme à l'eau à différentes époques était reliée au site historique de Lyon grâce à la Saône comme voie de liaison et à la coordination avec les péniches du «rendez-vous sur l'eau».

Circuit des «cabornes» à Poleymieux

Le circuit organisé par l'association La pie verte proposait de découvrir les émouvantes cabanes de pierre qui parsèment les monts d'Or et de revisiter l'histoire rurale de ce territoire qui, du haut de ses sommets calcaires, domine l'agglomération lyonnaise.

En effet une centaine des plus anciennes, baptisées bourgade gauloise des Essarts lors du Congrès archéologique de 1930, étaient encore debout à cette époque. Devenues au fil du temps simples refuges pour les carriers et les vigneron ou habitations de plusieurs pièces, elles surprennent par l'ingéniosité de leur construction, la diversité des formes et des implantations. Certaines, faisant corps avec les murs et terrasses de soutènement, modèlent un paysage intemporel et combien fragile.

● **Conférence nord-est**

Visite de la pompe de Cornouailles à l'usine des eaux de Caluire-et-cuire

L'usine des eaux de Saint Clair alimentait en eau potable la colline de Montessuy, la Croix Rousse et la Presqu'île. Son ouverture au public à la demande de la commune constitue un témoignage remarquable du patrimoine industriel de l'agglomération.

La visite de la pompe de Cornouailles construite entre 1854 et 1856 et mesurant 20m de hauteur et 13m de largeur était précédée par un exposé sur l'histoire de la Générale des Eaux qui obtint son premier contrat à Lyon en 1853 et suivie d'une animation insolite dans le site remarquable par l'association «Les arTpenteurs».

● **Conférence est-nord**

"Mémoire de soie pour raconter la cité Tase" à Vaulx-en-velin

Le quartier de la Soie est exemplaire de l'histoire industrielle du XX^e siècle, histoire qui conditionne et influe encore sur la vie sociale des habitants et leur rapport au quartier. C'est à ce titre qu'il constitue un patrimoine éloquent de l'histoire d'une ville et de son évolution au fil de l'essor et du déclin de l'usine Gillet.

Aujourd'hui, dans une stratégie de renouvellement urbain entreprise par l'agglomération et la commune, la continuité historique est assurée par le développement du projet urbain " carré de soie".

Les associations "Mémoire" et "Peuplement et migrations" ont donné rendez-vous au public sur la place Cavellini pour raconter cette mémoire du quartier et son devenir.

• **Conférence est-sud**

«De l'archéologie au contemporain» Château St. Priest

La commune proposait des visites guidées du château avec présentation des différentes époques de construction et surtout de transformation depuis la maison forte d'origine, édifiée au XIV^e siècle, jusqu'à sa dernière réhabilitation achevée en 1998 qui fut l'occasion de découvertes archéologiques importantes et d'un agrandissement contemporain spectaculaire.

Diverses expositions, objets archéologiques découverts à St. Priest et commentés par les agents de l'INRAP, créations artistiques sur les paysages présentées par l'artothèque, cartes postales du début du siècle sur les 7 quartiers de la commune rassemblées par les associations «Les amis du vieux St. Priest» et «San priode», ont permis de compléter une offre riche et diversifiée dans un monument majeur et vivant de la ville de St. Priest.

• **Conférence sud-est**

«De la cité ouvrière au grand ensemble» conférence à Vénissieux

A l'initiative de la commune, un architecte-urbaniste a animé une conférence, Maison du peuple, sur la diversité des logements populaires qui illustre et jalonne l'histoire complexe et méconnue de l'urbanisme de Vénissieux : la cité Berliet, les cités PLM, la cité SNCF, les Cigognes, les maisons Maréchal ou le quartier des Minguettes.

Non exempt d'utopies et d'échecs, expression d'enjeux politiques ou sociaux mais aussi d'enjeux et de débats esthétiques et morphologiques, le logement populaire a lui aussi modelé un nouveau paysage urbain, que depuis un siècle d'intense construction, il convient d'évaluer et, le cas échéant, de faire évoluer.

• **Conférence sud-ouest**

Les croix de chemins à Irigny

Parcours de découverte individuelle des croix de chemins élaboré par l'association «Louis Dunand», présenté et commenté sur un dépliant distribué par les membres de l'association qui ont tenu une permanence sur le parvis de l'église d'Irigny.

• **Conférence ouest-sud**

Les métiers d'antan à Craponne

La journée de découverte des métiers organisée par la commune a permis de faire découvrir les métiers d'antan souvent oubliés. Les élèves des Compagnons du devoir ont présenté les métiers de ser-

rurier, tailleur de pierre et tapissier. Un tonnelier, un tourneur sur bois, un maréchal ferrant ont proposé des démonstrations et des plaques indiquaient les maisons dans lesquelles s'exerçaient certains de ces métiers.

Les savoir-faire font aussi partie du patrimoine.

Le fort militaire du Bruissin à Francheville

Depuis sa reconversion par la Commune, le Fort du Bruissin, construit de 1818 à 1830 pour assurer la protection du secteur sud-ouest de Lyon, s'affirme comme un lieu de fabrique au service des artistes plasticiens, de sensibilisation du public et de diffusion de l'art contemporain.

L'ensemble du site était ouvert pour les JEP avec un accueil par les artistes, des visites guidées historiques du monument et une exposition de Patrice Mortier en présence de l'artiste.

Toute l'originalité de cette offre réside dans un projet artistique qui se déroule tout au long de l'année dans un site monumental historique et paysager.

• Conférence ouest-nord

Circuit des chapelles à St. Didier-au-mont-d'or

A l'initiative de la Commune de St. Didier, le patrimoine religieux a été particulièrement mis en valeur avec ce circuit des cinq sanctuaires du Mont d'Or : Eglise de Couzon, Eglise de Saint-Romain, Chapelle du Mont Cindre à Saint-Cyr, Eglise du vieux Collonges, Chapelle de Saint-Fortunat à Saint-Didier.

• Conférence centre

Restitution des fouilles archéologiques en cours place Benoît Crépu (Lyon 5è) à l'emplacement de la construction d'un parc de stationnement

La société Lyon Parc Auto et l'équipe de l'Institut National de Recherches Archéologiques chargée de l'intervention archéologique à l'emplacement de la future construction du parc de stationnement, place Benoît Crépu, participent à la mise en valeur du patrimoine en livrant à cette occasion les derniers résultats des fouilles.

La fouille a permis le dégagement du site du Port Sablé avec la découverte en avril 2003 de l'épave d'une grande embarcation du début du XVIIIème siècle et illustre parfaitement le contexte portuaire du site.

Au-delà de la démarche scientifique, le romancier Patrick Vighetti sollicite la sensibilité du public dans un récit imaginaire « à la manière de Mérimée », du dernier voyage de la Couzonnaire de St. Georges qui fait ressurgir toute l'activité industrielle de notre cité à la fin du règne de Louis XIV.

Une opération d'aménagement permet de révéler le passé de notre centre-ville ancien, c'est remarquable en soi mais, qui plus est, il s'agit de la construction d'un ouvrage destiné à enfouir nos véhicules pour rendre à la ville la qualité et la convivialité des espaces dévolus aux piétons. Les fouilles archéologiques mettent au jour une barque, témoignage des véhicules de l'époque où la Saône était la rue centrale de la ville, quelle leçon de l'histoire !

Ouverture du Garage Citroën avenue de Marseille (Lyon 7è)

Pour la première fois la direction du garage Citroën, témoignage remarquable de l'architecture béton de l'entre-deux guerre, ouvre son site industriel au public des Journées Européennes du Patrimoine.

Ce fut un succès hautement symbolique, pour l'engouement du public bien sûr mais aussi parce que l'animation était tout autant une découverte culturelle, présentation du bâtiment et de son histoire, économique, présentation des savoir-faire et des métiers du garage, que commerciale, présentation de la nouvelle collection de voitures Citroën.

La qualité de l'accueil assuré par un personnel enthousiaste, qui avait pour l'occasion mobilisé y compris les associations de retraités, conforte la pertinence de cette initiative.

« Du passé au présent », mémoire d'habitants par le conseil de quartier Grandclément à Villeurbanne

Grâce à l'implication traditionnelle des conseils de quartier, les habitants de Villeurbanne ont pu découvrir des parcours à travers la piste du passé, sur les traces de la mémoire, celle des lieux et celle des hommes.

L'atelier patrimoine du conseil de quartier Grandclément proposait un parcours de redécouverte de quartiers chargés de toute une histoire ouvrière au cours duquel bon nombre d'habitants racontait leur propre histoire.

Un temps de réflexion, la table ronde du 20 septembre 2003 à l'hôtel de communauté

« Entre monument et mémoire partagée, demain quel patrimoine ? »

Table ronde organisée le 20 septembre à 18h dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine du Grand Lyon, salle du conseil de la Communauté urbaine, par la direction de la Communication de la Ville et par la Mission site historique de Lyon.

Intervenants :

Patrice Béghain, Adjoint au maire de Lyon, délégué à la culture et au patrimoine, Président du groupe culture au sein de la Commission nouvelles compétences.

Gilles Buna, Adjoint au maire de Lyon, délégué à l'urbanisme et au développement durable, Vice-président du Grand Lyon chargé de l'urbanisme appliqué et opérationnel.

Pierre Dumont, Maire de St. Romain au-mont-d'or, Vice-président du Grand Lyon chargé du patrimoine, de la logistique et des bâtiments.

Richard Lagrange, Directeur régional des affaires culturelles.

Jean-Yves Andrieux, Professeur d'histoire de l'architecture à l'Université de Rennes II.

Nathalie Mathian, Maître de conférences d'histoire de l'art à l'Université Lyon3.

Dominique Richard, Conservateur régional des monuments historiques.

Animateur :

Claude Costechareyre, Niagara

Public :

Elus de la Communauté urbaine de Lyon, associations de défense et de valorisation du patrimoine et de l'environnement urbain, professionnels du patrimoine et de la ville, universitaires.

Retranscription par la Mission site historique de Lyon des débats enregistrés.

Ouverture de la table ronde, présentation du thème et du développement par l'animateur :

Claude Costechareyre

Bienvenus à cette table ronde qui va traiter du thème « entre monument et mémoire partagée, demain quel patrimoine ? » 1ère journée aussi de cette 20ème édition des Journées Européennes du Patrimoine qui à l'origine étaient la Journée Portes ouvertes des Monuments Historiques. Le 20 septembre est aussi une date assez particulière, on me signalait que c'est le 1er jour de l'an 1 du calendrier républicain.

Avant de donner la parole aux intervenants tentons de cadrer cette table ronde. D'une notion de monument historique, que l'on doit essentiellement à la Révolution Française, à une vision beaucoup plus large et complexe du patrimoine plus de deux siècles se sont écoulés. Nous sommes passés du principe de conservation, au nom de l'histoire et de ce qu'elle nous a laissé, à une notion de territoire comme élément du patrimoine avec tout ce qui en fait la mémoire et la richesse. Aujourd'hui, avec le succès des journées du patrimoine, l'engouement du public montre à quel point le citoyen se sent partie-prenante et combien ce patrimoine est sans doute constitutif de sa vie au quotidien et de son évolution. Et puis il y a un troisième élément, à un moment où la décentralisation est un enjeu majeur pour les collectivités locales, quelle attitude adopter par rapport au patrimoine ? même si certaines choses ont été déconcentrées on est pas tout à fait dans une logique de décentralisation.

Voilà très brièvement ce que l'on pourra aborder ensemble et que je vous propose de développer en trois temps:

- Un premier temps pour revisiter l'histoire qui nous conduit de la notion de monument à la notion de patrimoine et surtout à cette notion de territoire qui est maintenant un élément fort du patrimoine. Nous demanderons à Jean-Yves Andrieux, historien des sociétés, de l'Université de Rennes et à Dominique Richard, Conservateur en chef des monuments historiques à la DRAC Rhône Alpes de nous éclairer sur cette histoire.
- Puis, il y a un rapport très fort entre le patrimoine et la société, le succès des JEP en témoigne, nous solliciterons à nouveau Jean-Yves Andrieux pour nous parler de ce rapport entre la société et son ou ses patrimoines. Nathalie Mathian, Maître de conférence à l'université Lyon 2, historienne de la ville pourra ensuite nous dire en quoi Lyon est exemplaire de cette histoire.

- Enfin, ce rapport au territoire dans une ère de décentralisation doit nous interroger. Comment mieux intégrer cette évolution du patrimoine, cet engouement manifesté par les citoyens dans le cadre de l'implication des collectivités locale? Pierre Dumont, maire d'une petite commune de l'agglomération, nous en parlera dans le cadre de l'intercommunalité. Nous demanderons à Patrice Béghain, qui a en charge la culture et le patrimoine à la Ville Lyon et à Gilles Buna, qui a en charge l'urbanisme et le développement durable, de nous dire comment on va pouvoir, dans une logique de décentralisation et dans une logique d'avenir, développer cette notion de patrimoine.

Ceci nous conduira vers 19h45 et nous laissera le temps de débattre avec la salle avant de conclure.

Monsieur Andrieux, pour comprendre les sens que l'on peut donner aujourd'hui au mot patrimoine il faut ré-interroger l'histoire à travers quelques dates, je vous convie à nous aider à refaire ce petit parcours rapidement.

Jean-Yves Andrieux

Je ne voudrais pas balancer à la cantonade quelques dates et quelques noms, car ça n'aurait pas de sens, et l'on ne peut pas dire non plus que la Révolution Française est la seule inventrice et de la notion et de la chose.

Le « patrimoine » a été étudié auparavant sous l'ancien régime et dans de nombreux pays européens, ce qui nous ramène à l'étiquette qu'il a aujourd'hui pour les JEP. Des antiquaires, des érudits, des académiciens aussi s'y sont intéressés. Cependant, c'est la Révolution qui le nomme, c'est elle qui commet également l'innommable; c'est aussi elle qui cherche à s'en défendre et de ce point de vue son œuvre est tout à fait importante car l'expression *Monument Historique* est inventée en 1790 par ce que nous appellerions aujourd'hui un parlementaire ; mais ça n'empêche pas un certain nombre de déprédations d'être commises, de lieux d'être détruits, de symboles d'être abîmés à tel point qu'il faut se poser à un moment donné le problème de la fin de ces exactions.

Vient à ce moment un personnage fondamental, qui est l'abbé Grégoire, lequel déclare la guerre aux iconoclastes et invente le terme de *vandalisme* pour essayer de mettre un terme à ces dégradations. En même temps, la Révolution a aussi posé le concept, elle a osé tenter un inventaire, ce qui pour l'époque était loin d'être facile. C'est un inventaire qui a eu beaucoup de mal à évoluer, car on n'avait pas le temps de s'occuper de ce genre de choses, il y avait d'autres travaux plus urgents. Bref la fonction de la Révolution a d'abord été tribunitienne mais l'héritage de l'abbé Grégoire est de nous avoir dit que le monument public est là pour rappeler au peuple, je le cite: « *ses courages, son triomphe, ses droits, sa dignité* » et surtout il dit « *les monuments publics doivent parler un langage intelligible*

pour tous ». Nous essayons aujourd'hui d'approcher le plus près possible de cette phrase. Cependant, ça c'est le concept qu'il faut ensuite mettre en œuvre.

Il y a selon moi une deuxième série de dates et une personnalité fondamentale qui n'est pas fêtée cette année pour des raisons de commémoration, et, comme l'a montré Pierre Nora, nous avons un peu trop peut être la manie des commémorations. Mérimée sans Guizot n'a pas de sens. Mérimée a mis en œuvre une politique mais Guizot a été celui qui l'a défini en 1830 quand Louis-Philippe est arrivé au pouvoir. Alors le problème qui se pose est un problème politique : il s'agit de reconstituer des fils rompus et de donner une unité au pays. Cette unité ne peut plus venir de l'hérédité car Louis-Philippe n'a pas la légitimité de l'hérédité. C'est donc un nouveau concept qui le fonde et cette hérédité sera l'unité de la France, l'unité de son histoire, de son territoire, déjà, et de son héritage bâti. Guizot formule cette hypothèse et demande ensuite à Mérimée, qui n'est pas le premier, il y a d'abord Ludovic Vittet, qui fut le premier à s'y atteler mais il est trop parisien et trouve que, quand l'on va dans les provinces c'est très loin et fatigant, alors il laisse tomber au bout de quelques années. Mérimée fait le travail et là, on lui rend hommage de façon justifiée car il prend la diligence, va partout en France, rédige ses fameuses notes de voyages que l'on célèbre très judicieusement aujourd'hui, il écrit de nombreuses correspondances avec ceux qu'il aime comme par exemple Viollet-le-Duc. Cette correspondance est très émouvante car l'on voit les hommes qui s'intéressent aux objets et qui vivent, ils se donnent des conseils sur les auberges, les diligences à éviter, les horaires... C'est aussi ça la découverte du patrimoine, ce côté avec le terrain et c'est ainsi que cela s'est passé jusqu'à la date de 1840 qui est l'année de la première liste consacrée.

Mais cette liste consacrée est tout à fait admirable car au début il n'y avait aucune référence et quand l'on voit le résultat produit par Mérimée et par ses nombreux collaborateurs au fil des années on ne peut qu'être admiratif. Toute une technique se met en place car quand on voit les premières ruines on ne sait pas trop quoi en faire. Les architectes qui sont amenés à s'y intéresser ont devant eux des problèmes qu'il faut théoriser et mettre en pratique. Ce travail a pris environ un demi siècle jusqu'à la loi de 1887, première loi qui permette au patrimoine d'entrer dans l'arsenal législatif. En fait c'est l'aboutissement d'un processus qui a duré plusieurs décennies. C'est un aboutissement très restrictif aussi car la loi porte essentiellement sur les monuments publics. En ce qui concerne les monuments privés, on en parle, mais si jamais un propriétaire privé est considéré comme défaillant la lourdeur est telle qu'il faut aller en Conseil d'État, c'est très compliqué, on peut très difficilement lui faire admettre raison donc il y a une logique du patrimoine public qui coure entre 1830 et 1887.

Voilà ce que je vous propose pour baliser le XIXème siècle.

Le tournant XIXème/XXème siècle est essentiel dans les mentalités et dans les résultats qu'il va produire. Dans les mentalités car à la fin du siècle on circule beaucoup plus, les grandes expositions universelles brassent des idées et des gens, Paris en 1900 fut par exemple un grand succès. Il y a aussi la découverte du territoire par les élites par l'intermédiaire du thermalisme et des bains de mer. C'est une chose à laquelle on pense peu mais c'est aussi la découverte progressive de la montagne. Tout un territoire qui était jusqu'alors, comme l'a montré Alain Corbin au début du XIXème siècle, quelque chose d'incertain et même d'assez redouté est en train de s'approprier. C'est par ces jalons là aussi que passe l'évolution du patrimoine et pas seulement par des dates. Il y a aussi les sociétés savantes qui auparavant faisaient un travail plus classique de dénombrement des monuments, de description, enfin de connaissance. Du point de vue scientifique, il y a le renouveau des sciences historiques et de la géographie au tournant du siècle (Lavis, Michelet, Vidal de la Blache, premier géographe à décrire le territoire et à utiliser des termes qui font sens).

Tout cela nous amène aux années 1900. L'année 1901 est évidemment marquée par la loi sur les associations, de nombreuses associations se constituent quasiment dans l'année même pour défendre les sites naturels qui sont des sites maritimes et montagnards. Grâce à elles, actions ponctuelles mais qui touchent de nombreuses couches de la société, comme le Touring club de France, on arrive à la première loi sur l'environnement de 1906, loi sur la nature et sur les monuments appelés naturels et que l'on dit géographiques.

La loi sur le patrimoine de 1913 nous sert toujours aujourd'hui. Elle donne au patrimoine une assise plus large, on parle plus des monuments privés, on avance dans la catégorisation des monuments. De nombreuses adaptations ont été faites jusqu'à aujourd'hui. Le fait qu'il existe une loi n'est pas un hasard, c'est dire aussi que le patrimoine est une notion fondamentalement politique, pas seulement historique même si elle pose des problèmes historiques.

Vient ensuite en France la guerre, il y a des destructions considérables, l'envahissement de la mort, le début du déferlement du souvenir... Après 1918 il faut reconstruire, vient la question de la cohabitation du neuf et de l'ancien et il y a une sorte de frein dans la société française. Les français ne sont pas très en avance sur la notion d'urbanisme, des plans d'aménagement d'extension et d'embellissement sont mis en application. C'est l'époque où l'on invente les PAEE (plan d'aménagement d'extension et d'embellissement des villes), sigle que désormais seuls les historiens connaissent. Les villes qui sont censées les appliquer sont les villes thermales, balnéaires mais aussi les grandes villes qui ont plus de 20 000 habitants. Nombreux sont ceux qui vont traîner les pieds et peu de plans seront appliqués. C'est un laboratoire d'idées peu appliquées mais qui fait

avancer les choses et qui conduit à la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites dits artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques. Nous ne sommes plus dans la géographie mais déjà dans une qualification territoriale.

Tout est prêt dans la société française pour que l'extension que nous connaissons à l'heure actuelle au patrimoine, mais pas encore la notion, puisse se mettre en place. On arrive alors à une 4^e et dernière période : de la seconde guerre mondiale à aujourd'hui.

Les dates fondatrices sont des dates de Vichy. Un certain nombre d'historiens de l'art ont été proches de Vichy (Paul Léon, Jérôme Carcopino, ont inspiré un certain nombre de mesures. A ce moment là, deux sont restées dans les annales : la loi de 41 qui a réglementé les fouilles archéologiques et qui est encore applicable, moyennant adaptation, et la loi de février 43 sur la protection dite protection des abords du périmètre des monuments historiques (500m autour des monuments) qui conduit à la prise en compte d'une sorte de proximité de l'édifice pour qu'on ne conçoive plus seulement l'édifice comme un point isolé. C'est important car quand par exemple Le Corbusier a produit son Plan Voisin de Paris, très iconoclaste, il prévoyait de conserver quelques monuments mais des monuments isolés, même si c'était plus une provocation qu'autre chose. Vingt ans plus tard les points isolés sont en train de susciter autour d'eux une espèce de no man's land dans lequel on a pas le pouvoir d'intervenir facilement. On avance donc de plus en plus vers le territoire patrimonial qui est le nôtre. D'un point de vue technique et législatif on passe dans les années 60.

La loi sur les secteurs sauvegardés de 1962 qui nous amène à l'époque de Malraux, grande époque fondatrice du patrimoine tel qu'on le connaît aujourd'hui avec le décret de mars 64 sur l'inventaire général, ouvre la voie de l'époque contemporaine. Les problèmes politiques ne sont plus du tout les mêmes non plus.

Intervention du médiateur qui a besoin de précisions sur le sigle ZPPAUP

Jean-Yves Andrieux, oui, mais c'est une période ultérieure, on en parlera plus tard.

Claude Costechareyre, Monsieur Richard, la façon dont vous souhaitez aborder les choses est intéressante. Vous m'avez dit en préparant la table ronde que ce qui vous intéresserait c'est la mise en lumière du paradoxe suivant : « dans une société qui s'éloigne sur le plan spirituel de cette notion d'éternité et qui paradoxalement s'accroche à des indicateurs pour la maintenir et la faire vivre ».

Dominique Richard

Oui, vous avez bien compris mais c'est une question que je me pose, je n'ai pas de réponse. C'est un constat que je fais. Autrefois dans

une société qui avait une vision eschatologique des choses, le concept de patrimoine était peu défini et finalement on avait moins de révérence à l'égard de la construction humaine qu'on ne l'a aujourd'hui. Époque où l'on a une idée de la fin des choses et non plus de l'éternité et où l'on va mettre en place un dispositif légal et de sensibilisation pour transmettre le patrimoine de génération en génération comme si l'éternité existait encore dans l'esprit de tous. Et ce paradoxe, moi en tant que conservateur des monuments historiques, je le vis au quotidien et c'est la question que je me pose encore au bout de quatre ans de fonctions, c'est une question de société, un débat interne..

Ce que je voudrais dire à la suite des propos du professeur Andrieux et ce qui est intéressant dans son discours c'est finalement ce balancement entre la notion de patrimoine et de monument historique. Je voudrais revenir dessus à travers la loi. Le patrimoine c'est finalement un mot valise derrière lequel il y a tout ce qu'on transmet, c'est un sens privé, un héritage. Donc c'est la propriété de tous et la reconnaissance n'est pas dévolue à une instance particulière. Tout est patrimoine pour quelqu'un. En revanche, le monument historique c'est le patrimoine reconnu collectivement et politiquement. Il se trouve assorti d'un dispositif légal que vous avez si bien décrit. Ces deux notions avancent de pair, simultanément dans leur évolution. Elles prennent un vaste élargissement l'une et l'autre simultanément.

Je reviens sur la notion que je pratique quotidiennement, celle de monument historique. Vous avez parlé de Mérimée, mais vous avez bien fait de parler aussi de Guizot et de Vittet. On les oublie, Vittet était certainement très important. Mérimée avait le talent de la plume et l'audience politique, n'oublions pas qu'il était proche de l'impératrice Eugénie, une capacité à mobiliser des moyens financiers. Il est parti avec les architectes. Il avait une autre vertu qu'il a développé avec Stendhal, il était pédagogue. Il a pris Stendhal à Rome avec lui et a tenté de le sensibiliser. Selon lui, Stendhal était un homme de lettres qui n'avait aucune sensibilité et aucune compétence en terme d'architecture, de patrimoine, alors que lui, Mérimée, pouvait former des hommes de lettres et des architectes. Il avait déjà ces deux vertus. Telle est la définition de la mission, de l'œuvre de Mérimée.

Les premiers mille monuments historiques qu'il a couché sur la première liste de 1840, quand on l'examine de près, c'est passionnant. 90% sont des églises, quelques châteaux qui n'appartenaient pas à des privés et le reste, le patrimoine antique. Sur Lyon, il a retenu des églises comme Ainay et St-Nizier et surtout Vienne. Pour lui c'est un combat en perdition, surtout la cathédrale St-Maurice qui est dans un état lamentable et pourtant il va dégager des fonds exceptionnels pour la restaurer. Aujourd'hui on n'arrive pas à s'en sortir. Cette première liste nous sert de référence.

Le concept a évolué dans les 10 dernières années, et les commissions que présidait P. Béghain quand il était directeur régional a largement protégé des châteaux. Je parle devant les représentants des propriétaires privés qui, après, ont sollicité l'aide et le soutien des pouvoirs publics. Certes ils sont très investis et ils se sont fait épauler par les pouvoirs publics. Aujourd'hui on se dit la France du monument historique, c'est à dire de cet échantillon sélectionné de la création humaine, ce ne sont pas que des châteaux et des églises et on élargit ça à des bâtiments civils ou à du patrimoine plus contemporain, vernaculaire, agricole, industriel, des ouvrages d'art. C'est l'ouverture du concept avec la plus grande difficulté qui soit qui est celle de le restaurer et de mobiliser l'attention. Parmi les élus et le grand public on n'est pas convaincu de l'élargissement de la notion de patrimoine. Le patrimoine a toujours un critère essentiel qui n'est pas faux : celui de l'ancienneté et du plaisir ; on doit se faire plaisir, voir quelque chose de beau, quelque chose d'ancien.

Je finirai par un exemple, un recours sur une décision de notre commission. L'usine des chapeaux à Chazelles-sur-Lyon. On a fermé la porte quand la production, qui durait depuis le XVIIIème siècle, s'est arrêtée. L'usine est intacte. Quand on a proposé au maire de la commune de protéger cette usine, il n'a pas compris. D'abord, le périmètre de 500m devait le gêner pour quelque urbanisation un peu hâtive, et surtout, il a demandé pourquoi ne pas protéger son église d'un banale style néogothique commun dans la Loire, ou le château remanié de nombreuses fois. Pour lui, ce n'était pas beau, ça sentait la sueur, c'était dégradant de présenter au public, sous le label Monument Historique quelque chose qui sentait la sueur.

Claude Costechareyre, c'est encore un travail sur les représentations de ce que pourrait être aujourd'hui aussi le patrimoine.

La parole est à Jean-Yves Andrieux, on revient sur ce qui se vit aujourd'hui autour de la dernière période puis une deuxième question : ce qui se vit aujourd'hui à travers le très fort engouement du public pour les JEP. De nombreuses personnes se sont rendues dans des lieux très divers comme le garage Citroën par exemple, une étude a été faite sur la motivation du grand public pendant ces journées (rapport JEP 99 dans la région Rhône-Alpes – DRAC Rhône-Alpes), pourquoi va t'on dans ces lieux ? comment se les approprier ? comment expliquer cet engouement et le fait qu'aujourd'hui on se sente directement concerné par le patrimoine ?

Jean-Yves Andrieux

Je partage cette idée que la notion de patrimoine en France et dans les pays latins est liée à la trace, au sens chrétien du terme. Le premier christianisme a eu un génie extraordinaire pour utiliser les lieux païens, pour les christianiser et leur donner un nouveau statut, un nouveau sens dans l'ensemble du monde spirituel qui était en train de se construire. Mais vous me posez une question plus contemporaine et je reviens

sur la sueur. Effectivement le patrimoine n'a pas été décrété par hasard comme une notion essentielle en 1980, l'année du patrimoine. Ca nous ramène à de grandes blessures en France. Après la guerre, la France se replie.

1962 est une date cruciale. C'est la fin de la guerre d'Algérie, la France redevient l'hexagone, n'a plus d'empire. Il y a recomposition du territoire. Les français se posent le problème de leur rayonnement sur le monde et du monde dans lequel ils vivent. En même temps, il y a l'évolution des campagnes, le rétrécissement du monde agricole puis les premières cassures du monde industriel. Les très grandes difficultés du secteur sidérurgique et du secteur minier au milieu des années 80 est le point d'orgue de cette difficulté de perception qu'on a de la société française. Alors, des solutions de repli, de compensation doivent s'opérer, le patrimoine a été une de ces solutions. Ce patrimoine est dans un premier temps pour la majorité des français une notion assez négative. Une perte consubstantielle, matérielle, qui fut vécue dans beaucoup de lieux, surtout industriels, comme douloureuse, perte d'emploi, restructuration d'entreprise... des périodes tragiques pour de nombreuses personnes...

Puis le patrimoine est devenu une sorte de bric à brac dans lequel on a tout mis. C'est devenu une notion un peu gigantesque, là aussi très négative. Les historiens ont dit : on ne sait pas trop ce que c'est car on peut tout y mettre. Le monument historique n'est pas le patrimoine. Mais peu à peu le patrimoine a pu unir les citoyens plutôt que de les séparer. C'est un cheminement assez lent mais qui suit les évolutions démographiques de la France. Cette France un peu ternaire des jeunes et des vieux qui sont en train de prendre un poids considérable puis au milieu les actifs qui se rétrécissent un peu. L'évolution politique avec la possibilité de l'alternance est maintenant plus normalisée. A cela s'ajoute la question de l'économie qui est en train d'imposer sa loi, le patrimoine est une notion aussi très économique.

Enfin, deux choses me paraissent essentielles. Le sentiment de citoyenneté, de proximité que tout le monde ne ressent pas mais qui est quand même en train de se déployer dans la société française de façon quasi inexorable. Il en est de même pour le poids de l'Europe et du regard que l'Europe porte sur la France, de la circulation des biens et des personnes en Europe et de l'évolution inévitable du sentiment que nous pouvons avoir de nous même quand les européens nous regardent. Cela pose un certain nombre de jalons historiques.

Claude Costecharreyre, sur lesquels nous pourrions revenir dans l'échange avec le public. Madame Mathian, une intervention à travers ces repères historiques dans notre territoire pour nous dire en quoi Lyon est un peu emblématique de cette histoire et peut être des questions qui se posent aujourd'hui.

Nathalie Mathian

Lyon est une ville exemplaire car bien souvent on a occupé la première place en ce qui concerne la protection : premier secteur sauvegardé dans les années 60, premières ZPPAUP dans les années 94, premier site historique en 98, revers : si on obtient tout ça c'est qu'on a beaucoup détruit. Rappelons nous, à Lyon la Révolution est dramatique, on veut raser la ville, effacer son nom. La commotion est très douloureuse car on prend conscience de la valeur de l'endettement du patrimoine. Des érudits se mobilisent. Il y a des publications comme la Revue du lyonnais, organe très important pour révéler ces enjeux dès 1830 et jusqu'en 1970. Le rôle de la presse est essentiel dans les débats, dans la révélation des protections, des restaurations et essentiellement dans les critiques ; Lyon à ce titre était une ville déjà très précieuse et très dynamique dans ce système.

En 1840, on protège les église les plus éloquentes : St Nizier, Ainay, St Iréné, St Paul, monuments spectaculaires que l'on va restaurer fortement et aussi isoler : on en renforce l'image monumentale.

Le passage du monument historique à un ensemble se fait progressivement. Reconnaître de l'intérêt à un monument est facile : il a une beauté particulière, un intérêt historique. Reconnaître de l'intérêt à un ensemble urbain est beaucoup plus délicat, les choses se font progressivement dès 1840. Alors on place des outils législatifs telle la destruction pour cause d'utilité publique qui va permettre de détruire des grands pans de ville, ce sont les travaux du second Empire. A ce moment là les érudits lyonnais commencent à se mobiliser et ils appellent la physionomie historique de la ville. Notion intéressante car un ouvrage sort alors : *Lyon vu de Fourvière*. On voit la ville de haut, on s'intéresse à sa silhouette, à ses couleurs, aux matériaux, aux savoir-faire. La Société Académique d'Architecture est active depuis 1830. Elle lance une campagne de relevés des monuments appelés à disparaître. Protection graphique très modeste qui fait prendre conscience de l'intérêt des maisons détruites au cours des grands travaux d'urbanisme. Le deuxième grand point après cette physionomie de la ville que l'on commence à considérer se fait juste avant le tournant du siècle où l'on commence à personnifier la ville et ses quartiers.

Des personnages comme Clair Tisseur, architecte qui va écrire sur le langage lyonnais, Auguste Bleton, Emmanuel Vingtrinier publient de magnifiques livres sous le titre de *Vieilles pierres lyonnaises*, *Le Lyon de nos pères*, etc. et on essaie de sensibiliser à cette notion de caractère lyonnais, de langage, de mœurs et, à partir de là, la maison individuelle du quartier St-Jean prend une autre valeur ce qui constitue un point assez important. Cela va conduire à la création de la Commission du Vieux-Lyon, cinq mois après la création de la Commission du Vieux Paris...et du musée historique. Mais cette Commission du Vieux-Lyon est un peu une bonne conscience que se donne la municipalité : elle est active, elle prend des photos, elle

repère les monuments, elle écrit un guide avec C. Jamot mais elle n'est pas active véritablement en matière de protection.

Les protections s'enchaînent beaucoup plus rapidement pour les monuments individuels et donc les quartiers, avec un épisode un peu douloureux qui se passe au temps d'E. Herriot, le glissement de la colline de Fourvière. Il va lui donner l'idée de raser complètement le quartier St-Jean. Intéressant point de vue politique, deux clans : le préfet Emile Bollaert et l'architecte des monuments historiques Paul Gélis et E. Herriot, Chalumeau et Giroud qui sont à la Ville de Lyon. Les deux s'affrontent pour savoir s'il faut garder le quartier ou pas. Lyon est en tête car elle fait dessiner à Paul Gélis un véritable projet de Secteur Sauvegardé qui va être repris intégralement dans les années 60 par A. Donzet à la lettre près. On est un des premiers à avoir déjà étudié et mis en place toute une histoire à ce propos. Je vous cite quelques lignes parues en 1937 dans la revue Architecture. Un certain Henri Mathé nous dit : « *Le soin avec lequel a été conservé aux différents quartiers de Lyon leur esprit respectif est vraiment miraculeux : aucune ville n'a fait semblable effort et l'objet d'un projet aussi coordonné en évitant les tendances néfastes du dégagement. La ville de Lyon est le plus bel exemple de ce que peut réaliser une administration souple et avertie entourée de techniciens et d'artistes* ».

La guerre a un impact assez modeste sur la ville de Lyon. Le dôme de l'Hôtel Dieu disparaît mais ce n'est pas une des villes les plus touchées par ce type de reconstruction. On met en place ce qu'on appelle le casier archéologique, c'est un peu les prémices de l'inventaire, Lize FLorenne inventorie les monuments. On commence alors à parler de servitude archéologique et esthétique dans les années 40. On parle d'ensemble architectural, de site urbain, de promenade ancienne et de vue panoramique, éléments repris dans les ZPPAUP 20 ans plus tard. Mais déjà on voit que le champ du patrimoine commence à s'élargir à d'autres notions que le monument lui-même, au-delà du quartier, en tout cas au paysage.

En 1946, création de la RVL. Louis Pradel engage aussi des destructions massives. Il y a des tensions, surtout par rapport aux nombreux projets rue Mercière, diffusés dans la presse. On réussit à sauver la rive droite de la Saône mais on perd un bout de la rue mercière, cela fait partie d'un chantage entre Malraux et Pradel, un morceau de la rue Puits-gaillet, la grande côte qui sera un projet très sensible. Surtout, dans le ré-aménagement qui a été fait ces dernières années, et on perd aussi un morceau de la place Valensio dans le quartier St-Georges, on a peut être réussi à faire quelque chose, mais ça a posé problème en tout cas pour re-tricoter les liens de cet urbanisme que l'on avait commencé à détruire par morceaux.

Donzet, architecte en chef des monuments historiques, reprend ce qu'avait commencé Paul Gélis pour élaborer le plan de sauvegarde

avec un degré de protection assez fin. On réalise une prescription immeuble par immeuble. La ZPPAUP, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, sera aussi un des temps forts. Le Site historique en 98 est la concrétisation de cette série d'éléments qui ont évolués. On prend conscience de la richesse du site, toujours trop petit pour les historiens, mais il faut louer le fait qu'il ne se soit pas arrêté au Secteur sauvegardé dont les limites ne sont pas très astucieusement choisies d'ailleurs mais qu'il ait aussi pris en compte la presqu'île et une partie de la colline de la Croix-Rousse. Cette extension du patrimoine est parcimonieuse, elle se fait au fil de destructions. Mais la ville de Lyon a quand même su jalonner, avec des protections, son territoire dans le temps.

Claude Costecharreyre, et actuellement quels seraient les enjeux majeurs sur cette logique de patrimoine et de son évolution ? cela pose la question de l'évolution du foncier car vous évoquez la question de développement économique, il y a un équilibre difficile à trouver.

Nathalie Mathian

Oui, c'est un équilibre très délicat. Aujourd'hui il y a un patrimoine « en danger », celui des hospices. Les temps ont changé, les façons d'utiliser un hôpital aussi. Un patrimoine énorme va être mis en question. Je parle en tout cas de l'Antiquaille, de Tony Garnier, de Grange Blanche...quel est l'avenir de tout ces grands ensembles ? C'est ce qui nous préoccupe le plus aujourd'hui.

Dominique Richard

Question, quelle sera l'évolution de l'hôpital E. Herriot en partie protégé ? deux solutions, soit l'on préserve la fonction hôpital au risque de devoir adapter et la transformation des locaux et le fonctionnement des services de santé, soit l'on expatrie la fonction ailleurs et alors la destination des bâtiments ne sera plus la même, la construction initiale perdra de son sens et il faudra construire à côté, et créer peut être un autre monument historique pour les générations à venir, ce que j'espère!

La position que nous adoptons dans le service aujourd'hui est d'accompagner l'évolution des bâtiments pour les adapter aux nouvelles exigences fonctionnelles de l'hôpital. Nous allons proposer avec les hospices une évolution des bâtiments et du site tout en conservant la fonction initiale. C'est bien toute la difficulté des choses.

Claude Costechareyre passe la parole à Monsieur Lagrange après lui avoir souhaité la bienvenue dans la région en tant que nouveau Directeur des affaires culturelles.

Richard Lagrange

Ces rappels historiques sont très intéressants, le patrimoine est toujours en tension avec l'ancien et le nouveau, la démocratie et l'autorité,

l'individu et le collectif. Ce n'est pas un hasard si ce sont dans les grandes périodes démocratiques qu'on a légiféré dans ce domaine (La Révolution, Guizot..). L'explosion patrimoniale de ces dernières années est une étape où l'ensemble des citoyens commence à se réapproprier tout ce qui constitue le patrimoine, à en discuter, à en débattre. Parallèlement, on s'intéresse à des formes de patrimoines qui ne sont pas forcément des monuments historiques, comme la mémoire ouvrière, industrielle dans des régions ouvrières. Le fait de s'intéresser au patrimoine fait qu'il y a une requalification comme l'exemple de Chazelles, la douleur devient quelque chose de très positif. Il y a une requalification du bâti, des savoir-faire aux yeux des habitants, l'idée de partager ensemble ce qu'on aime.

Claude Costechareyre, Monsieur Béghain, Monsieur Buna, il y a sans doute des enjeux pour les élus que vous êtes et puis il y a cette question forte autour de la décentralisation.

Patrice Béghain

Je laisserai à Gilles Buna le soin d'aborder cette problématique sous l'angle de l'urbanisme, du renouvellement urbain. Je me réjoui que l'on soit ensemble à cette table car aujourd'hui dans une ville comme Lyon, dans une agglomération comme le Grand Lyon, on ne peut plus parler du monument ou du patrimoine sans l'insérer dans la réflexion et dans l'action urbanistique. Les erreurs du passé sont le signal fort que désormais, je ne dis pas qu'il ne peut plus y avoir de ratés, il y en aura toujours, y compris pour des raisons qui tiennent à la nature même des processus de décision, au décalage qu'il peut y avoir entre l'appréhension de l'intérêt d'un édifice et les procédures d'urbanisme, la question de l'articulation entre la protection et la mise en valeur du patrimoine et l'histoire en devenir de la ville sont étroitement liées.

Je voudrais revenir sur deux ou trois éléments. Première remarque, je m'honore, quand j'étais DRAC, d'avoir abouti à la protection du garage Citroën. Je viens d'aller visiter le garage Citroën avec le maire du 7^e arrondissement, c'est la première fois qu'il est ouvert pour les JEP. C'est une excellente initiative et en même temps ce sont des journées portes ouvertes pour eux et ils vendent des voitures. C'est bien la preuve que ce garage n'est pas devenu un musée et c'est tant mieux, je fais là référence aux propos de Dominique Richard à propos de l'hôpital E. Herriot. Une anecdote, ce dossier était prêt dans les cartons du Conservateur des monuments historiques de l'époque, Marc Botelan. C'était délicat mais j'ai donné le feu vert car nous savions que la direction de Citroën à Paris était opposée à la protection de ce garage, le plus grand garage construit de ce type. Il a fallu le passer en Commission régionale du patrimoine, il y a seulement eu des petits problèmes avec le préfet de région, Paul Bernard, pour signer l'arrêté d'inscription, car il avait des difficultés avec Mr Calvet, directeur de Peugeot Citroën. Calvet a déposé un recours devant le tribunal administratif avec pour seul argument le fait que cette

inscription allait faire perdre de la valeur vénale au bien que possédait sa société. Mais le tribunal a soutenu le préfet.

Cet après-midi, le directeur du Garage avait installé des points de rencontres où les techniciens, les ouvriers et des cadres de la succursale Citroën de Lyon montraient les différents types de services qu'on pouvait trouver dans le garage Citroën. D'anciens ouvriers étaient là et attestaient de la continuité d'un bâtiment, d'un savoir faire et d'une pratique. Aujourd'hui un élément fort existe, le lien entre le monument et l'homme, élément central dans l'appréciation du patrimoine, et c'est peut être cette notion là qui dépasse la notion de monument historique.

Deuxième remarque relative au rôle respectif des pouvoirs, c'est la question du rôle déterminant de l'Etat dans la politique en faveur du patrimoine (Révolution, Guizot, Malraux..) à travers ses administrations centrales et, ces dernières décennies, son administration déconcentrée. Aujourd'hui, le gouvernement propose dans son projet de loi sur la décentralisation une étape importante concernant le patrimoine. Il faut que l'Etat transfère ses compétences au niveau territorial. Mais un certain nombre de prescriptions doivent exister, on peut trouver une sorte de compétence partagée dans le domaine du patrimoine.

Mais attention à ne pas rompre la chaîne du patrimoine, qui commence avec la protection juridique, ceci est un monument, selon telle procédure, avec telle expertise, et puis au bout la valorisation, et entre les deux, la conservation. Si on introduit des dysfonctionnements entre ces trois éléments de la chaîne, on se prépare à de grands désagréments. Je crains que le projet de loi qui est en préparation ne rompe cette chaîne car il conserve intégralement à l'Etat tout ce qui est du domaine de la protection, comme si l'Etat seul pouvait juger. On aurait pu concevoir une autre démarche, qui s'est cherchée ces dernières années : que l'Etat dise ce qui est d'intérêt national et que les collectivités territoriales, la Région pourquoi pas, disent ceci est d'intérêt régional et on aurait procédé à une re-ventilation de l'existant. Là, l'Etat garde à lui seul la responsabilité de dire ce qui est patrimoine. Ensuite il transfère, de façon expérimentale dans un premier temps, la compétence de la conservation aux propriétaires (privé, collectivité territoriale, commune surtout) et la charge de conserver ces monuments. Les aides qui leurs seront apportées pourraient être dispensées par les Régions et les Départements mais avec une situation très confuse, car la loi prévoit le droit à l'expérimentation pour les Régions qui le voudraient, elles disposeraient des crédits de l'Etat pour la conservation et pour l'entretien. Si une Région ne le veut pas un Département pourra s'y substituer mais seulement pour les petits travaux, autrement dit, les crédits d'entretien. Les Régions qui le voudront pourront, si les Départements l'acceptent, leur transférer la compétence pour les crédits d'entretien, c'est à dire pour les petits travaux.

Confusion complète, les propriétaires ne vont plus savoir à quel saint se vouer et la continuité même de la préservation du patrimoine, entre l'architecte qui aura la responsabilité des petits travaux, celui qui aura la responsabilité des grands travaux, la collectivité qui financera les petits travaux, celle qui financera les grands... va introduire de graves confusions.

Dans ce domaine, attention à ne pas prendre des décisions trop hâtives qui finalement mettent en péril l'objet même que l'on veut protéger. Cela aurait été plus simple que l'Etat soit partenaire des propriétaires des monuments d'intérêt national et la Région des propriétaires des monuments d'intérêt régional. Nous sommes sans doute à un tournant dans l'idéologie du patrimoine mais Hegel disait : « Le vieux tarde à mourir et le neuf tarde à naître », c'est un peu vrai, je crois qu'il faut aller vers une nouvelle donne en matière de responsabilité publique et de patrimoine, mais il faut le faire dans la clarté... je suis partant pour des réformes mais Je crains qu'on aille dans une certaine confusion.

Richard Lagrange

Première remarque sur cette notion de monument d'intérêt national. C'est à la fois une notion intéressante mais c'est une réforme très difficile. Exemple concret dans la loi de décentralisation, l'Etat est propriétaire d'un certain nombre de monuments qui appartiennent pour la majorité au Centre des monuments nationaux, l'ancienne Caisse des monuments historiques. L'idée est de proposer aux collectivités locales de récupérer la domanialité d'un certain nombre de monuments dont l'Etat pense, comme quoi nous sommes conscients de nos limites, qu'ils seraient bien mieux gérés par les collectivités locales. Mais même cet exercice est complexe car le CMN conserverait les grands monuments liés à l'histoire de France. L'Arc de triomphe, Chambord...sont évidents mais la Tour de Montlhery, un des lieux historiques majeurs qui aujourd'hui n'est qu'un tas de pierres... qu'en faire? est-ce un monument d'intérêt national ou pas?. La notion d'intérêt national paraît très compliquée à mettre en œuvre.

Deuxième remarque sur la notion de protection, l'idée de P. Béghain de régionalisation a été envisagée mais de nombreux élus ont été réticents à l'idée de tout transfert de pouvoirs juridiques de protection des monuments historiques. Il en est de même sur l'idée d'instaurer un monument d'intérêt régional ou départemental estimant que les élus régionaux, départementaux auront une pression terrible des collectivités, des associations, des propriétaires. C'est très compliqué à gérer politiquement.

Troisième remarque sous forme de boutade, si le projet de loi gouvernemental est confus je ne doute pas que le parlement l'améliorera considérablement.

Gilles Buna

Vous avez bien décrit les 3 étapes de la protection monumentale, à la protection des abords pour aller jusqu'à la protection de l'entité historique, qui s'inscrit dans le spatial mais à forte valeur et facile à reconnaître. Cette notion du patrimoine, bien résumée par le sigle ZPPAUP, s'ouvre à l'habitat vernaculaire, à la trame bâtie, à l'espace public, les différences d'échelles, de rythmes.. il est facile d'intervenir, on a les outils et les interlocuteurs pour les trois étapes décrites.

Aujourd'hui, l'engouement pour le patrimoine, d'autres ont dit c'est un mot valise, est que chaque permis de construire et de démolir devient une course d'obstacles avec de très fortes zones d'incertitudes et d'interrogations. Je n'évoque même pas la tentation de tout détruire. Question, comment gérer ce patrimoine d'intérêt local dans des secteurs en forte mutation?, les zones pavillonnaires, les friches industrielles... Proposition, dans le cadre du passage du POS au PLU, même si les délais sont très restreints, mettre en place une expertise de l'Agence d'urbanisme sur trois quartiers de Lyon sujets à de fortes mutations, le 3^e, le 7^e et le 9^e et engager une double démarche : d'expertise, je le dis avec toutes les incertitudes, conduite avec la DRAC, l'ABF, l'Agence d'urbanisme, les adjoints à urbanisme ... dans un premier temps, la croiser avec une cartographie de la protection, supra POS, zonage URP, etc. avec des zones où le zonage est permissif ou des zones où tout est permis. Puis tenter de traduire dans le PLU cet intérêt en mettant des périmètres de vigilance et en faisant en sorte que nous ayons une réglementation adaptée et suffisamment souple pour qu'il y ait discussion et une commission composée, si vous l'acceptez (je parle à l'État) de la DRAC, l'ABF des experts indépendants, où l'on puisse examiner, dans ces zones de vigilance, la question du permis de construire. On le sait aujourd'hui les citoyens sont attachés au patrimoine, alors il y a les questions de traumatisme que vous avez évoqué lors de la Révolution et la question de la trace qui est fondamentale et il y a aussi les périodes de mutation très profondes, on a besoin de ressaisir quelques valeurs car il y a des angoisses.

Plus il y a de mondial, d'universel, plus il y a recherche d'identité et de renseignement local nous sommes donc dans un mouvement qui ne va pas s'épuiser. C'était le premier point sur comment aujourd'hui, dans le « patrimoine-valise », faire en sorte d'essayer de faire le moins de bêtises possibles dans les secteurs en forte mutation. Ce que je propose sur la Ville de Lyon, je le propose évidemment au niveau de la Communauté urbaine, sachant qu'il y a forcément de forts enjeux économiques, fonciers... La démarche est assez périlleuse.

Deuxième point dans la gestion au quotidien, qui va décider et qui va conserver ? On explose, un monument classé sur cinq est en état de délabrement inquiétant mais on a aujourd'hui un phénomène de

déstockage, une série de structures se recentrent sur leur cœur de métier.. Demain on aura tous les forts reconvertis dans un état parfois lamentable. Demain, l'armée ne me cède pour le franc symbolique, non pas la périphérie de la caserne Sergent Blandan, mais le fort car il est urgent d'éviter qu'il s'effondre, qu'il se remplisse d'eau. L'armée pourrait nous céder au moins 7 ou 8 forts dès demain, mais pour quel usage et avec quel financement les restaurer. Les Hospices civils disposent de quantités phénoménales de tènements patrimoniaux à reconvertir, puis combien d'églises disponibles, désacralisées car plus entretenues, France Télécom... Comment gérer ce patrimoine sachant que nous n'avons pas les ressources financières, ni l'Etat, ni les collectivités ? Il y a sûrement à inventer des mécanismes de défiscalisation, d'association entre le privé et le public.

Quel paradoxe ! protéger mais pourquoi faire ? l'exemple de l'hôpital E. Herriot où nous risquons de perdre la fonction d'usage, mais également pour l'espace public, espace à vivre et non à contempler comme l'exemple de la place Lazare Goujon, de l'ensemble Tony Garnier. Entre la fonction d'usage et la consommation du patrimoine, on navigue, on a des codes mal taillés. Si l'on ne reconvertit pas, on stérilise et le patrimoine se fragilise pour finir par se dégrader. De plus, à force de vouloir conserver quelle place laisse-t-on à l'innovation architecturale, au geste un peu audacieux ? Comment concilier conservation et innovation ?

Il doit y avoir des discussions avec l'ABF... le pire c'est le façadisme comme à Berne, ou alors le mauvais compromis, le château Lacassagne par exemple, la valeur de ce que l'on a gardé n'est plus reconnaissable par rapport à ce que l'on a construit et je ne suis pas fier non plus de ce qui a été fait cours Lafayette ou une petite maison a été insérée dans un immeuble, c'est un compromis mais il ne faudrait pas qu'à force de vouloir conserver on stérilise et que cette ville soit une ville muséifiante, muséifiée dans laquelle l'architecture contemporaine trouve difficilement sa place.

Claude Costecharreyre, Monsieur Dumont vous êtes maire de St Romain au Mt d'Or, comment le maire d'une petite commune de l'agglomération met en œuvre les Journées Européennes du Patrimoine? et comment peut-il les inscrire dans une logique d'agglomération ? car là aussi il y a la problématique de la circulation des hommes dans une agglomération pour se l'approprier elle aussi.

Pierre Dumont

Je m'exprimerai sous deux aspects : d'abord en temps que maire d'une des plus petites communes de la communauté urbaine, et au titre de la Conférence des maires du Val de Saône.

En tant que maire, j'adhère au fait que le patrimoine ne soit pas que le monument historique, c'est ce qui permet de signifier un ancrage en fonction d'un lieu et d'un temps. Nous sommes dans une société

en mouvement et les habitants sont de plus en plus intéressés par le passé. Dans ma commune cette démarche a commencée par la restauration d'un monument classé monument historique, l'église. Les travaux ont été entrepris en 81 avec l'Architecte en chef des monuments historiques, Jean-Gabriel Mortamet et le père Bovri, responsable de la Commission d'art sacré de l'évêché. Cette église a repris un aspect qui a voulu respecter l'aspect originel. On a souhaité pour que cette démarche existe sur le plan social créer une association pour la restauration de l'église afin que les gens s'engagent. Impact considérable sur la vie d'une commune. Aujourd'hui, on crée la Maison de l'Histoire car les gens sont très demandeurs de savoir ce qu'il se passait dans la commune, qui y vivait et comment on y vivait avant en s'appuyant sur le patrimoine architectural et sur les savoir-faire.

En tant que président de la Conférence des maires du Val de Saône, sur le plan du patrimoine, l'intercommunalité est très importante dans le Val de Saône. Il y a un projet commun entre les communes, la Saône, aujourd'hui démarche qui rappelle le Plan bleu. Il faut que les citoyens retrouvent la Saône, il faut que ce soit un patrimoine protégé.

On voudrait dynamiser notre patrimoine par le biais de 2 musées : le musée Malartre à Rochetaillée très riche, l'auto est un vrai patrimoine pour Lyon et sa région, Lyon a été une région importante en nombre de constructeurs (144), aussi il est intéressant de monter l'évolution technologique de la voiture. Et le Musée Ampère à Poléymieux, le mot *ampère*, utilisé des milliers de fois dans le monde, vient des monts d'or. Ce musée risque d'avoir des problèmes à survivre. On voudrait que la commune adhère a cette démarche pour montrer l'évolution de l'électricité. Pour ces 2 musées, montrer que le patrimoine se construit tout les jours, qu'il y a une évolution, mais qui finance ? le problème de la compétence est posé, qui va porter ce genre de projet ?

Claude Costecharreyre ouvre le débat avec la salle

Michel Laferrère, association Valorisation du patrimoine scientifique, technique et industriel

Je m'intéresse au patrimoine industriel, c'est à dire, aux lieux de sueur, ce qui pose la question de la réutilisation du patrimoine. A l'étranger, le patrimoine industriel fait l'objet d'une protection beaucoup plus avancée qu'en France. L'utilisation pédagogique avec les musées des sciences et techniques, très nombreux surtout dans les pays anglo-saxons, souvent installés dans des anciennes usines, comme par exemple le musée de Berlin ou de Manchester, les musées catalans... témoigne d'une réutilisation naturelle du patrimoine industriel... A Montplaisir, à moitié détruite, avec la disparition des anciennes usines Schneider, l'on aimerait installer un musée des sciences et techniques. Autre remarque, je m'inquiète car c'est la mode actuellement, au

nom de la proximité on parle de décentralisation, attention, il faut rester près des habitants mais l'Etat doit rester maître de certains domaines que j'estime primordiaux pour éviter l'arbitraire régional de la nation. Attention il va falloir arbitrer politiquement et économiquement.

Claude Costechareyre, merci, Monsieur Neyret

Régis Neyret, président d'honneur de patrimoine Rhônealpin

Je souhaiterais évoquer le petit guide distribué à l'entrée, *Classé monument historique, de Prosper Mérimée aux nouveaux patrimoines*, à l'intérieur duquel figure un interview de Dominique Richard et de Jean-Michel Leniaud, ancien Conservateur régional des monuments historiques de Rhône-Alpes il y a 20 ans. JM Leniaud dit (p.14) « la protection doit être assurée par le décideur qui possède l'autorité sur le territoire, la commune qui depuis 1983 est compétente en matière d'urbanisme. En cas de défaillance, la communauté de communes, le département ou la région doivent se porter subsidiaires. Il faut bien sûr des contre-pouvoirs ...» il demande que la décentralisation soit réelle, or il faut être clair, la décentralisation telle qu'elle est proposée dans le patrimoine aujourd'hui, c'est rien, on décentralise seulement l'inventaire régional.

On a en France des ZPPAUP, ce nom est horrible, il ne dit rien à personne. J'aimerais que le nom soit Zone de Patrimoine Partagé. Nous en avons deux dans l'agglomération lyonnaise, Gratte-ciel et les Pentes de la Croix-Rousse, l'Etat, le département de l'architecture, se met d'accord avec la collectivité locale, territoriale, pour une évolution partagée au niveau patrimonial d'un quartier ou d'un village. L'idée de Monsieur Buna de créer des zones de vigilances est une invention qui se rapproche de ce système très intelligent qu'est la ZPP. A Paris, c'est très mal connu car c'est traité au niveau régional..., mais il y en a environ 500 en France. C'est, à mon avis, le futur des Secteurs sauvegardés. Il n'y a plus d'argent pour créer des Secteurs sauvegardés, développer les ZPP. Que l'on crée des zones de vigilance et on re-amènera le patrimoine au plus près des habitants, car le nouveau patrimoine c'est le patrimoine reconnu par la demande sociale, une demande qui évolue et qui n'est plus ce qu'elle était il y a 20 ou 40 ans.

Claude Costechareyre, merci Monsieur Neyret, Monsieur Béghain

Patrice Béghain

Un mot sur la question de la décentralisation, le problème mérite un débat associant élus et principales associations dans le domaine du patrimoine. Mais le risque est que l'Etat garde le droit de désigner les monuments historiques, qu'il transfère dans des conditions assez abracadabrantesques les crédits d'entretien ou de conservation à on se sait trop qui et que demain, une fois les crédits transférés, la charge des travaux repose essentiellement sur les collectivités terri-

toriales. On aurait donc cette situation un peu ubuesque où l'Etat dirait ceci est un monument et où, à terme, les collectivités devraient assumer les engagements de l'Etat. L'essentiel aujourd'hui est de considérer que les collectivités locales et territoriales peuvent être adultes et responsables. Après tout, il y a la sanction du suffrage universel et je crois que c'est dans cette voie qu'il faut s'engager.

Claude Costechareyre, deux mots à Monsieur Lagrange

Richard Lagrange

Je voudrais souligner un point, un certain nombre de monuments historiques appartient à l'Etat pour des raisons historiques ou juridiques, grands châteaux, cathédrales..., mais en très grande majorité ils appartiennent aux collectivités locales ou aux particuliers, et cette compétence, dont on dit qu'elle devrait être transférée, est déjà transférée. Les collectivités locales sont compétentes sur leur patrimoine, protégé ou non. Elles peuvent constituer un service patrimonial, un service d'inventaire, l'Etat l'a fait car il a développé des services patrimoniaux, mais rien n'empêche une collectivité de le faire et rien n'empêche l'Etat d'avoir un budget sur les monuments historiques en dehors des monuments dont il est propriétaire. En 2003, l'Etat va dépenser 204 millions d'euros pour le patrimoine. Le ministre vient d'annoncer une augmentation de 10% sur le budget. Mais au fond, c'est une action volontaire de l'Etat, il pourrait décider demain de ne plus subventionner les collectivités locales, même si c'est quasiment impossible à réaliser et c'est normal aussi qu'il le fasse car c'est au titre de la solidarité nationale et la répartition des monuments historiques est plutôt le fruit de l'histoire que de l'économie. C'est normal d'aider les collectivités qui ont des monuments plus ou moins importants à conserver. Mais il faut garder à l'esprit l'idée que de nombreuses grandes collectivités, Département, Conseil régional, grandes villes, le font et peuvent s'emparer de cette compétence.

Dominique Richard

Mais le fondement même du classement, la liste de 1840 est une liste budgétaire, pas juridique. Le fondement même de l'intervention de l'Etat dans les travaux de conservation en 1840 est l'établissement de la première liste de monuments classés. Ce sont les monuments qu'il faut aider en premier sur le budget du ministère de l'intérieur, c'était juste un petit rappel historique.

Madame Gindre, présidente du Comité d'intérêt local de Vaise

Vaise est un de ces territoires dont a parlé Monsieur Buna marqué par de nombreuses démolitions, notre association s'est de plus en plus intéressée au patrimoine, vu que l'âme du quartier partait avec les pelles mécaniques. Nous concluons que ces affaires de conservation du patrimoine prennent beaucoup de temps pour instruire, documenter des dossiers, convaincre..., mais les permis de construire s'accordent assez rapidement et les pelles mécaniques sont d'une effi-

capacité redoutable. On n'est pas sur la même échelle de temps quand Monsieur Buna dit « nous allons faire des expertises, des études, des commissions...pour examiner les permis de démolir. » Je pense que tout cela tient un peu des vœux pieux. Monsieur Buna est un élu, son mandat va durer le temps qu'il faut, le malheur est que le patrimoine c'est du très long terme, il y a une différence dans la vitesse à traiter les choses.

Claude Costechareyre, merci madame,

Jérôme Francou, architecte du patrimoine

Je représente les architectes spécialisés dans la restauration des monuments anciens, je crois que la teneur de nos débats immédiats montre que le patrimoine est une question de tensions très fortes entre le national et le local. Lyon est une ville très significative à cet égard car la ville et son patrimoine ont été sauvegardés contre les élus locaux . En fait c'était le résultat du travail très local des associations et puis de l'appui de l'Etat. L'histoire du patrimoine est l'histoire de cette tension, et je crois qu'aujourd'hui, face à la décentralisation qu'on nous annonce, il faudrait poser la question : comment veut on réorganiser cette tension entre le très local et le national ? peut être la réforme annoncée est elle menée un peu trop rapidement ? peut être est ce un arbre qui cache la forêt ? le patrimoine n'est-il pas un prétexte pour cacher les vrais enjeux nationaux ?

Philippe Dhénein, président du Pôle de compétence en urbanisme à Lyon

Nous venons de faire une université d'été sur le thème « Patrimoine et renouvellement urbain » aujourd'hui nous sommes dans une logique de reconstruction de la ville sur elle même. Un autre projet est la ville californienne qui s'étend sur des kilomètres. Reconstruire la ville sur elle-même c'est effectivement organiser le débat public sur ce que l'on doit conserver ou non. Comment conserve t'on ce qui existe ? comment valorise t'on ce qui existe ? comment préserve t'on le lien social et le lien patrimonial que nous avons tous construit avec notre cité ?

Deux idées :

- Nous construisons aujourd'hui le patrimoine de demain. Nous avons à gérer celui que nos parents nous ont légué, mais nous avons aussi à gérer celui que nous léguerons à nos enfants. C'est toute la question de la ville durable et de l'enrichissement continu de la métropole. Un des points clés du dossier UNESCO a été de montrer comment Lyon avait été capable d'enrichir progressivement son patrimoine depuis la ville gallo-romaine jusqu'à Tony Garnier. Nous avons donc aujourd'hui, professionnels et élus, un véritable enjeu sur ce terrain.
- L'autre grande question concerne l'équation économique. Aujourd'hui, conserver sans avoir derrière une équation économique à la clé est une vue de l'esprit. L'équation économique, c'est à dire

qui paye ? le contribuable régional, national ou local ? est ce qu'on a aussi un projet de valorisation économique en terme de réutilisation ? Parmi les thèmes évoqués, comment la sphère des professionnels de l'urbanisme pourrait rencontrer celle des professionnels du tourisme pour travailler ensemble et apporter une nouvelle dimension de valorisation économique à un patrimoine ne limitant pas l'approche touristique de Lyon au seul site historique ? c'est un enjeu majeur, tentons de diffuser plus largement cette culture et cette approche de la ville et après tout, si des cars de Japonais viennent visiter la cité internationale, j'en suis encore plus fier pour ma ville.

**Madame Rochas, présidente de SEVDOR
(sauvegarde des monts d'or)**

Je voudrais que la DRAC s'implique plus dans le patrimoine des petites communes et fasse un inventaire un peu plus complet. Je vous cite un cas : nous avons sauvé de justesse, et heureusement le préfet était avec nous, un lavoir directoire car le lendemain le maire voulait le démolir pour construire le parking de son gendre. Aujourd'hui on montre ce directoire en exergue en disant que c'est très bien de l'avoir sauvé. Les maires bien souvent ne comprennent pas ou ne connaissent pas, à force de le voir, leur petit patrimoine. C'est ce petit patrimoine bâti qui fait tout le pittoresque des communes. Si on le détruit, la commune ne vaut plus rien. Donc nous aiderons autant que possible la DRAC. De nombreuses personnes, madame Lavigne du pré-inventaire entre autres, peuvent aussi aider pour que cet inventaire historique soit extrêmement complet.

Michel Forissier, maire de Meyzieu

Mon métier a un rapport indirect avec le patrimoine car je réalisais des monuments funéraires quand j'étais en activité. Dans les cimetières on voit l'histoire d'une ville. J'ai été élu car la population de Meyzieu ne supportait plus de voir le développement de l'urbanisme qui quelque part effaçait les traces du passé. Une commune a besoin d'avoir des repères du passé, lien historique, culturel..., mais cela ne doit pas empêcher de faire une transition harmonieuse et correspondre aux attentes de nos concitoyens. Les élus ne sont que les représentants d'une population.

Claude Costechareyre, merci monsieur le maire,

**Monsieur Alisaïd, vice président de l'association Gratte-ciel
aujourd'hui et demain**

Monsieur Buna a parlé de créer une commission. C'est vrai par exemple place Lazare Goujon, patrimoine historique des Gratte-ciel. On avait créé une commission de ressources, proposé des idées avant de proposer la création du parking. Les architectes ont pris en compte les idées des citoyens, c'est important.

Jacques Faure, président de la Société Française des urbanistes pour la région Rhône-Alpes

Je m'exprime surtout en temps qu'habitant de l'Île d'Abeau, à 40 kms de Lyon, et j'amène un point de vue à développer. La ville de Lyon est une métropole qui se développe, dont le rayonnement s'élargit. La directive territoriale de l'aménagement du territoire dit bien que l'aire urbaine de Lyon s'étend jusque dans le nord Isère. Ces habitants de 40kms qui habitent certainement leurs villages sont aussi quelque part des habitants de Lyon et ils ont une vision patrimoniale sur la ville de Lyon, très différente sur certains aspects de celle que peuvent avoir les lyonnais ou les habitants du Grand Lyon. Ils ont une vision très centralisatrice, peut être exagérée, de Lyon. Le territoire qu'ils fréquentent est relativement réduit et ils ont le désir de voir dans ce territoire un certain nombre de fonctions qu'il n'est d'aucun intérêt de voir dans le Grand Lyon. Par exemple pour l'Hôtel Dieu, ils auraient mille idées pour son usage qui ne soit pas l'hôpital. C'est pourquoi je formule la proposition suivante aux élus : prendre en compte les habitants de Lyon qui n'habitent pas Lyon ni le Grand Lyon et qui sont très intéressés par Lyon. Je propose que le débat s'engage avec ces habitants.

Claude Costechareyre, merci

Françoise Uzu, conservateur régional de l'inventaire à la DRAC

J'aimerais répondre à P. Béghain sur la chaîne patrimoniale. Il évoquait la protection, la conservation et la valorisation. J'ajouterais un maillon, qui me semble être le premier de la chaîne : la connaissance. Je pense qu'on protège bien ce qu'on connaît bien, c'est pourquoi il nous paraît très important de faire un inventaire du patrimoine. Dans le cadre de la loi de décentralisation, le fait de transférer aux conseils régionaux l'inventaire général alors que la protection est du domaine de l'Etat, je pense que c'est complexifier encore la question. C'est une vraie question que nous nous posons aujourd'hui.

J'aimerais aussi répondre à Nathalie quand elle cite les grandes dates qui ont jalonné l'histoire de Lyon. Pour nous, il y a une date importante : le 8 décembre 1998. Date de la convention signée entre la DRAC et la Ville de Lyon, cadre conventionnel reconduit cette année par la signature d'une nouvelle convention qui va durer jusqu'en 2008 pour faire l'inventaire de la ville de Lyon. Nous travaillons sur l'ensemble de la commune, quartier par quartier, sur l'ensemble du patrimoine bâti, architectural et urbain. Les bâtiments dans leur ensemble urbain, c'est très important pour nous. Sur des thématiques fortes comme le patrimoine industriel ou hospitalier, patrimoines fragilisés qui posent problème aujourd'hui. Cette idée d'inventaire est faite pour connaître la ville et pour aider les élus de la culture, de l'urbanisme, à gérer leur bâti en connaissance de cause. Ce projet de comités de vigilance me paraît très intéressant. Si on peut y participer on y apportera notre pierre. L'intérêt de l'inventaire

sur Lyon est assez nouveau car il part du système d'information géographique remis par la Communauté urbaine : un cadastre numérisé à partir duquel on fait un inventaire totalement électronique, il suffit de cliquer sur une parcelle et l'on accède à l'ensemble du dossier d'inventaire avec photos, études, relevés, bibliographie etc.. L'équipe de l'inventaire est en même temps à la DRAC et à l'Hôtel de Ville, salle des archives, durant ces deux jours, pour présenter au grand public ce travail.

Claude Costechareyre, merci madame, on arrête là car nous approchons de la fin de ce débat. Pour conclure, simplement peut être un petit tour de table. Monsieur Richard, une réaction sur ce que vous avez entendu.

Dominique Richard

Une réaction par rapport à ce qu'a dit Monsieur Buna et peut être aussi Monsieur Francou. Je ne suis pas loin d'adhérer à vos positions et j'en suis terrorisé à la fois car je pense que nous construisons le patrimoine de demain, mais il faut le construire avec une extrême prudence car des attitudes trop rapides et viriles entraînent un mode de fonctionnement de type réactionnaire et nous le vivons régulièrement.

Je sortirai du milieu urbain pour dire que le patrimoine, je l'ai vécu pendant les quatre années où j'ai été conservateur régional, a été revendiqué à des fins identitaires par des mouvements indépendantistes. Le patrimoine a une valeur philosophique et il faut faire très attention.

Nathalie Mathian

Oui, de la même façon je voudrais juste conclure en disant que la protection est toujours extrêmement parcimonieuse contrairement à ce qu'on dit, tous les jours on voit beaucoup de destructions et on en déplore. Que la ville se construise, certainement, mais que l'on garde aussi du passé, c'est une évidence, c'est ce qui nous est cher à tous et c'est aussi un patrimoine qui est extrêmement fragile. Alors vous parliez d'expertise, l'inventaire est là pour compléter ce genre de choses, et il a un rôle très important. Il faut avant toute intervention avoir une expertise, mais qui soit efficace. Trop souvent on bâcle les choses, trop souvent elle est faite après coup, et c'est contre cela que je m'insurge véritablement. Des comités de vigilance, oui, des expertises, oui, mais pas après.

Jean-Yves Andrieux

Je réagis sur deux ou trois choses. J'ai été très frappé par cette question de l'inventaire local. Il est décisif de se munir d'outils de décision préalables. Je suis très frappé également par le nombre d'associations présentes dans la salle. Elles ont un rôle fondamental dans la société française que l'autorité politique, quelle que soit la couleur, n'est pas suffisamment en mesure de reconnaître. Il faut améliorer la relation entre ce que nous appelons finalement en France les corps

intermédiaires. Il n'y a pas suffisamment d'articulation entre le local et le niveau de prise de décision. Il ne faudrait pas qu'on parle du patrimoine une seule journée par an. Il faudrait se débrouiller pour que ce soit mieux organisé de ce point de vue. Enfin, je pense que l'Etat ne peut pas redéfinir ses niveaux de responsabilité à la sauvette. Cela doit se faire d'une façon à la fois beaucoup plus solennelle, beaucoup plus profonde. C'est un problème que nous avons depuis pas mal d'années et qui se pose aujourd'hui de façon encore plus cruciale. Dernière chose à laquelle je suis très attaché personnellement, on doit conserver mais je pense également que le geste architectural aujourd'hui est essentiel et le patrimoine ne doit pas être antinomique de l'architecture contemporaine. S'il l'était ce serait dramatique.

Claude Costechareyre, merci monsieur

Richard Lagrange

Dans le prolongement de ce qui a été dit, je dirais, il ne faut pas arrêter le temps, il faut donner du temps au temps et consacrer ce temps à débattre. Nous détenons chacun à un moment donné un petit bout de vérité et il faut le confronter en permanence. Il faut sans arrêt faire des choix en ayant la modestie d'assumer qu'on continuera à commettre des erreurs.

Pierre Dumont

Il ne faut pas mettre en doute la passion des élus pour leur patrimoine, car si quelqu'un est vraiment attaché à sa commune c'est bien l'élu local. Ça n'implique pas une compétence personnelle, il se fait énormément de travaux avec les ABF, les architectes des MH, les architectes conseils et c'est une force énorme d'arriver à être objectif sur le patrimoine. Il ne faut pas en parler comme de quelque chose d'évasif ou de complètement éthéré, il y a une réalité et il ne faut pas que le patrimoine soit opposé à une évolution des choses aujourd'hui. Le patrimoine s'inscrit dans le temps et je pense que cette aide à la conservation du patrimoine vient à ce qu'on ait référence à de vrais experts et tout le monde n'est pas expert. C'est souvent ce à quoi on est heurté.

Claude Costechareyre, merci monsieur le maire, Monsieur Buna, Monsieur Béghain, voulez-vous ajouter un mot de conclusion ?

Gilles Buna

Mme Gindre à rappelé que les grands bâtisseurs avaient aussi été de grands destructeurs. La protection est une chose trop sérieuse pour être laissée aux seules mains des élus, et vous avez raison madame Gindre de nous rappeler que nous ne sommes que des intermittents du spectacle.., ni aux mains des associations car évidemment il y a des dérives, y compris sur l'identitaire, sur les intérêts particuliers qui font que la protection du patrimoine n'est pas toujours la voix de l'intérêt général mais souvent une question ...

Sur la question du développement durable, si l'on veut lutter contre l'étalement urbain, il faut réduire la constructibilité dans des zones considérées comme d'intérêt naturel, sensible, agricole, etc, ce qu'a fait le POS de 2001, faire en sorte que la constructibilité, tout en respectant les identités de villages, se fassent en périphérie. En contrepartie, il faut que la ville soit plus dense, mot horrible, mais qu'elle soit moins consommatrice d'espace et qu'elle se reconstruise sur elle-même. On a la chance de posséder des centaines d'hectares occupés par des usines ou vides, que ce soit au confluent ou à Gerland. Il faut garder les traces du patrimoine, je crois qu'ici la reconstruction de la ville sur elle même peut être raisonnée, s'appuyer sur les identités et l'existant, pour développer un projet qui soit attrayant sur le point de vue architectural et qui donne une vision de la ville plus aimable, plus douce.

Patrice Béghain

Je crois que le dispositif que propose Gilles Buna, notamment dans les arrondissements sensibles qu'il a évoqué est un dispositif qui va très vite se révéler opérationnel. Faire expertiser la décision en matière de permis de construire et de démolir par des gens compétents et éviter un certain nombre d'erreurs. Les procédures d'inscription de permis de construire et de démolir sont très longues malgré tout, il faut donc que cette commission soit immédiatement opérationnelle. Il ne faut plus que les bulldozers règlent la question de la conservation ou non du patrimoine industriel il faut que ce soit le débat public, auquel participent les citoyens, auquel s'associent les experts et dans lequel les élus assument leurs responsabilités. C'est notre démarche politique aujourd'hui, c'est pour ça que nous travaillons ensemble.

Ne pas limiter la question de la compétence partagée dans le domaine du patrimoine et la politique du patrimoine au seul patrimoine que nous avons évoqué. L'acte essentiel qu'accomplit aujourd'hui la Ville de Lyon, la rénovation du musée d'histoire de la ville, est aussi important à mes yeux que la convention sur le patrimoine que nous avons signé et élargit, élargissant le champ d'intervention de l'inventaire, à l'archéologie, à la valorisation. Un outil aussi important que le futur musée Gadagne va être un outil essentiel pour lire, comprendre l'histoire de la ville, plus important peut-être même que la conservation d'un édifice isolé, perdu et un peu démonétisé. Vous savez qu'aujourd'hui les archéologues, quand ils font des fouilles, ne sont plus du tout des acharnés de la conservation des vestiges, ils sont en revanche des acharnés de la connaissance du terrain sur lequel ils interviennent et s'ils protestent parfois, ce n'est pas parce qu'on va détruire un pan de mur mais parce qu'on ne leur laisse pas le temps d'aller jusqu'au bout de leur connaissance.

Je ne méprise pas la question du sensible, de l'émotion, le patrimoine est aussi un élément d'émotion.

Enfin dernière remarque, je pense vraiment et je rejoins en cela le professeur Andrieux, qu'il faut se garder de modifier à la hâte une politique patrimoniale qui s'est bâtie sur deux siècles d'histoire et que des décisions législatives ou réglementaires hâtives pourraient mettre en péril ce qui a été la construction assez exemplaire dans notre pays d'une politique publique du patrimoine. Il y a un modèle français de la politique publique du patrimoine, Il faut le faire évoluer après un vrai débat national. Peut être que le débat au parlement le permettra mais il faut aussi que tout ceux qui ont quelque chose à dire s'expriment dans ce débat.

Claude Costechareyre, merci mesdames, messieurs et bonne soirée à tous.

Liste des participants

Shoki ALISAID, Association Gratte-ciel aujourd'hui et demain – Jean-Yves Andrieux, Université Rennes II - Jacques BAILLET, Société Lyonnaise d'histoire de l'aviation - Odette BALANDRAUD, Université Lyon 2 - Angèle BALEYDIER, Pôle de compétence en urbanisme - Josette BARRE, Université Lyon 2 - Patrick BAZIN, Bibliothèque municipale Ville de Lyon - Christine BECKER, Service archéologique municipal Ville de Lyon - Hugues BEESAU, Comité régional du tourisme Rhône-Alpes - Patrice BEGHAIN, Adjoint au maire de Lyon - Yves BELMONT, DRAC-Architecture - Marie-Hélène BENETIERE - Paul BERLIET, Fondation de l'automobile Marius Berliet - Régis BERNARD, IUFM - Arthaud BERTHET, C.I.L. Caluire Cadre de Vie – M. BERTHON, Association Louis Touchagues - Dominique BERTIN, Université Lyon 2 - Alain BIDEAU, Vice-Président Grand Lyon - Bernard BILLIER, Association Vauban - Jean BLANCHARD, CMTRA – Simone BLAZY, Conservateur du Musée Gadagne - Max BOBICHON, Cure Saint-Vincent - Eugène BORDIN, Pré-inventaire du Rhône - Martine BOYER, Ville de Lyon - A. BRUAS -PERRIN - Marcel BURLET, CROS Rhône Alpes – Gilles BUNA, Vice-Président du Grand Lyon - Michel CARRIER - Anne-Marie CASSIER, "La Croix-Rousse n'est pas à vendre" - Arabelle CHAMBRE-FOA, Grand Lyon - Monique CHAPELLE, Fondation de l'automobile Marius Berliet - André CHASSIN, CETE de Lyon - Maryannick CHALABI, DRAC Rhône Alpes - Colette CHAUVIN, Louis Dunand pour le patrimoine iriginois - Gérard CLAISSE, Vice président du Grand Lyon - Geneviève COLAS, MJC Montplaisir - Mme CORNET, C.I.L. du Bachut – Claude COSTECHAREYRE, Niagara - Joannes CREVIEU, C.I.L. de CHAMPVERT- Christiane DALMAIS, Grand Lyon - Simone DARET - Bruno DELAS, Mission site historique de Lyon - Philippe de la CHAPELLE, Architecte du patrimoine – Céline CHAPUIS, Ville de Lyon - Odile DELAGE, Les vieilles pierres lentilloises - Eric DESNOUES, La chapelle de la Trinité - Philippe DHENEIN, Directeur ENTPE - Docteur BOULET, Association française des amis des Antonins - Georges DREVET, F.D.H. C.I.L Brotteaux - Bernard DUCOURET, DRAC - Jean-Paul DUMONTIER, Pôle de compétence en urbanisme - Pierre DUMONT, Maire de St Romain-au-mont-d'or - M. CEBNER - Sophie EQUINET, Mission site historique de Lyon - Jean-Jacques FAURE, Société Française des Urbanistes - Pierre FAURE-BRAC, Architecte - Albert de FRANCHIEU, la demeure historique - Jérôme FRANCOU, Architecte du patrimoine - Marine GARBIT, Ville de Lyon - Xavier GARNERIN - Louis GAVET,C.I.L. de CHAMPVERT - Fernand GAY- Mme GINDRE, Comité d'intérêt local de Vaise - Arnaud GRANDI, Association des amis du musée de l'imprimerie - Nadine GUIGARD, Les péniches du val de Rhône - Evelyne HAGUENAUER, Ville de Lyon - Nicole HENDRICKX, Les passagers de l'histoire – Jean HUCHARD - Christine HUMBERT, Comité intérêt local "Gerland-Guillotière" - Claude JEANDEL, Comité intérêt local "Gerland-Guillotière" - François JUILLET, Association AAUL - Nadiya KARPENKI – Christophe LABOURE, guide - Michel LAFERRERE, Valorisation

du patrimoine scientifique, technique et industriel - Vincent LAGANIER – Richard LAGRANGE, DRAC Rhône Alpes - Frédéric LAMANTIA, Orgue et Musique au grand temple - Françoise LAPEYRE-UZU, DRAC Rhône Alpes - Marie-Claude LEGRAND, Sauvegarde du quartier de Serin - Alain LIATARD, Association pour le cinéma le Zola - Claude LORNAGE, Commission Histoire de Haute-Rivoire - M. AUZIAS - M. BEAU, C.I.L. Voltaire - Part-Dieu - Père BEAUVERY, délégué régional à l'art sacré- M. BONEMAISON, Musée Africain de Lyon - M. DELAYER - M. DUBAR, ARHOLY - M. DURAND, Confluences - M. FERDINAND, Renaissance du vieux Lyon - M. FORISSIER, Maire de Meyzieu - Mme GRIMAUD, Académie de Ballet Nini Theilade - Mme HABOUZET, C.I.L. Voltaire - Part-Dieu - Mme IVALDI – Miche KNEUBÜLHER, DRAC Rhône Alpes - Mme LAVIGNE-LOUIS, Pré-inventaire du Rhône - M. LEVEQUE, Ville de Lyon - M. MAYAUD, Amis de l'Orgue de St Bonaventure - M. PERROCHAUD, Musée Africain de Lyon - M. POIZAT, UGIL - Marcel MAGAT, Le patrimoine de Francheville - Josette MAILLON, C.I.L. Sans-souci – Nathalie MATHIAN, Université Lyon 3 - Guy MARCON – Mme MARTIN, Valorisation du patrimoine scientifique, technique et industriel - Henri MASSET - Jean-Louis MASSON, Société Française des Urbanistes - Paul MATHEVET, Société Lyonnaise d'histoire de l'aviation – Clotilde MATHIEU, Ville de Lyon - André MAYNARD, Sauvegarde et embellissement de Lyon - Mme MORDANT, Comité de quartier Ste Irénée St. Just Fourvière - Raymond MOTTE, Sauvegarde et embellissement de Lyon - Roland NATERMET, C.I.L. Sans-souci - Régis NEYRET, Patrimoine Rhônalpin - Yves NEYROLLES, Renaissance du vieux Lyon - Anne PARIENTO, Service archéologique municipal Ville de Lyon - Marie-Jeanne PASIC, Charly patrimoine - Frédéric PATINIOT, Fondation du patrimoine - Frédéric PAUTZ, Ville de Lyon - Emmanuel PAYEN, Archidiacre - Philippe PETIT, Charly patrimoine - Père Roger PHILIBERT, Rectorat St Bonaventure - Jean-Michel POISSON, Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux - Albert RABOT, Les amis du patrimoine - Jean RAPHANEL - Françoise REDON - Jacques REY, GERAU – Mme ROCHAS, Sauvegarde des monts d'or - Joseph SAGNOL, MJC Montplaisir - Dominique RICHARD, Conservateur des monuments historiques - Michel de SAINT ETIENNE, Ville de Lyon - Joseph SALAMON - Paul SCHERRER, Association Centre Presqu'île - Olivier SCHONETJES, Ville de Lyon - Marius SEIGNE, Agupe Ste Foy les Lyon - SOUDAN, Association française des amis des Antonins - Mme SOLIC, UGIL - Gilbert STORTI-NAEF, CAPEB-GRVT - Jan et Isabelle TAMZEJIAN, Music'Home - Mme THOMAS-DAVID, Amis de l'Université de Lyon - Laurent VOLAY, Architecte du patrimoine - Paul VOLLIN.

Annexe

**Journées Européennes du Patrimoine du Grand Lyon
20 et 21 septembre 2003**

**Bilan : tableau détaillé par Conférences des maires et par
Communes :**

- Répartition géographique
- Dénomination de l'offre
- Typologie des monuments et sites
- Typologie des animations
- Fréquentation